

# **RAPPORT 2020 SUR LA POLITIQUE DE LA VILLE**

## **RENFORCER LA COHESION SOCIALE ET URBAINE**

### **DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Introduction.....	3
Rappel du Cadre contractuel et des objectifs du Contrat de ville .....	3
Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires.....	4
Gouvernance du Contrat de ville .....	7
I. Le protocole d’engagements renforcés et réciproques.....	9
A. La mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires.....	9
1. Cadre de vie.....	9
2. Cohésion sociale .....	13
3. Emploi, création d’activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire .....	22
4. Tranquillité publique .....	28
B. La Territorialisation de l’action publique .....	30
1. Canteleu.....	30
2. Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf .....	31
3. Darnétal.....	32
4. Elbeuf-sur-Seine .....	32
5. Grand-Couronne.....	35
6. Le Petit-Quevilly .....	37
7. Maromme.....	37
8. Notre-Dame-De-Bondeville .....	38
9. Oissel-sur-Seine .....	39
10. Rouen.....	40
11. Saint-Etienne-Du-Rouvray .....	43
12. Sotteville-lès-Rouen .....	45
II. Les axes transversaux.....	50
A. Participation des habitant(e)s.....	50
B. Egalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations.....	50
C. Jeunesse .....	54
D. Développement Durable.....	55
Conclusion .....	56

### Introduction

#### ***Rappel du Cadre contractuel et des objectifs du Contrat de ville***

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014 fixe le nouveau cadre de la politique de la ville par la mise en œuvre des contrats de ville pour la période 2015-2020. Le Contrat de ville a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires, et de favoriser l'insertion de ces territoires dans la dynamique de développement de la Métropole. Il vise également à améliorer la coordination des politiques sectorielles de droit commun ; notamment en matière d'urbanisme, de développement économique et de cohésion sociale ; en direction de ces quartiers prioritaires.

Le Contrat de ville constitue une convention-cadre structurée autour de trois piliers : la cohésion sociale, le développement de l'activité économique et de l'emploi ainsi que le cadre de vie et le renouvellement urbain, à laquelle doivent être annexés les documents suivants :

- Une annexe financière retraçant les financements de droit commun et les crédits spécifiques affectés aux quartiers prioritaires par l'ensemble des signataires ;
- Le protocole de préfiguration pour le renouvellement urbain ;
- La convention de mixité sociale ;
- Le plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD) ;
- Le plan de prévention de la radicalisation ;
- La convention-cadre régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
- La Convention intercommunale d'attribution des logements sociaux

Le Contrat de ville est porté par les intercommunalités qui associent : l'Etat, la Région, le Département, les Communes, ainsi qu'une large communauté d'acteurs (Pôle emploi, Caisse d'allocation familiale, Agence Régionale de Santé, Académie, Caisse des dépôts et Consignations, Tribunal de Grande Instance, Missions locales et bailleurs) et précise les engagements de chaque signataire en faveur des quartiers prioritaires. Il repose sur une nouvelle géographie prioritaire définie selon un critère unique : le niveau de revenu médian au regard du revenu médian de l'aire urbaine.

Au-delà du cadre réglementaire, la Métropole Rouen Normandie s'est fixée plusieurs objectifs :

- ✓ Simplifier les procédures financières et administratives (conventions pluriannuelles) ;
- ✓ Mobiliser davantage ses politiques de droit commun en faveur des quartiers ;
- ✓ Revoir les modalités de répartition des enveloppes financières entre les Communes disposant de quartiers prioritaires pour les rendre plus équitables, en s'appuyant sur le nombre d'habitant.e.s résidant en quartier prioritaire ;
- ✓ Intervenir auprès des publics en voie d'exclusion à l'échelle métropolitaine avec une attention renforcée pour les quartiers prioritaires ;

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Augmenter et concentrer ses moyens d'intervention spécifiques sur sept catégories d'actions :
  - Accueil de proximité des demandeurs d'emploi
  - Accompagnement des créateurs d'activités économiques et commerciales
  - Développement de l'accès aux droits
  - Accompagnement personnalisé pour favoriser la réussite scolaire
  - Développement de la promotion de la santé
  - Prévention de la délinquance primaire
  - Coordination de la gestion urbaine et sociale de proximité.

La Métropole a également souhaité ajouter un quatrième pilier au Contrat de ville : la **tranquillité publique** ainsi que trois principes transversaux, qui doivent se traduire dans les projets inscrits dans le Contrat de ville :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

Le Contrat de ville de la Métropole Rouen Normandie a été signé le 5 octobre 2015 par 45 partenaires en présence du Ministre de la ville, Patrick Kanner. Conformément à la philosophie de la loi du 21 février 2014, le présent rapport d'activités a vocation à mettre en évidence l'ensemble des actions menées par les partenaires signataires du Contrat de ville en direction des habitant.e.s des quartiers prioritaires. Ceci dans le but de rendre lisible la réalité de l'action publique et d'identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre.

### ***Périmètre et caractéristiques des quartiers prioritaires***

Pour le territoire métropolitain, les quartiers prioritaires sont ceux dont le revenu médian est inférieur à 11 500 € par an et par unité de consommation. La Métropole Rouen Normandie regroupe 16 quartiers prioritaires répartis sur 14 Communes pour un total de 47 781 habitant.e.s, soit 10 % de la population métropolitaine (cf. cartographie et tableau ci-dessous. Données INSEE 2016 basées sur le recensement 2013).

L'article 13 de la loi du 21 février 2014 précise que les quartiers qui ne seraient plus classés en quartier prioritaire de la politique de la ville pourraient, à la demande des Communes et de l'EPCI concernés, être placés en dispositif de veille active par le Préfet. Des territoires de veille ont ainsi été identifiés sur les Communes de Caudebec-lès-Elbeuf, Déville-lès-Rouen, Grand-Quevilly et Oissel.

Pour ce qui est du renouvellement urbain, sur la Métropole Rouen Normandie, trois sites ont été inscrits dans la liste des 200 quartiers déclarés d'intérêt national :

- ✓ Les Hauts-de-Rouen à Rouen,

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- ✓ Les Arts Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf,
- ✓ La Piscine (Nobel-Bozel) à Petit-Quevilly.

Un quartier est retenu comme régional d'intérêt national :

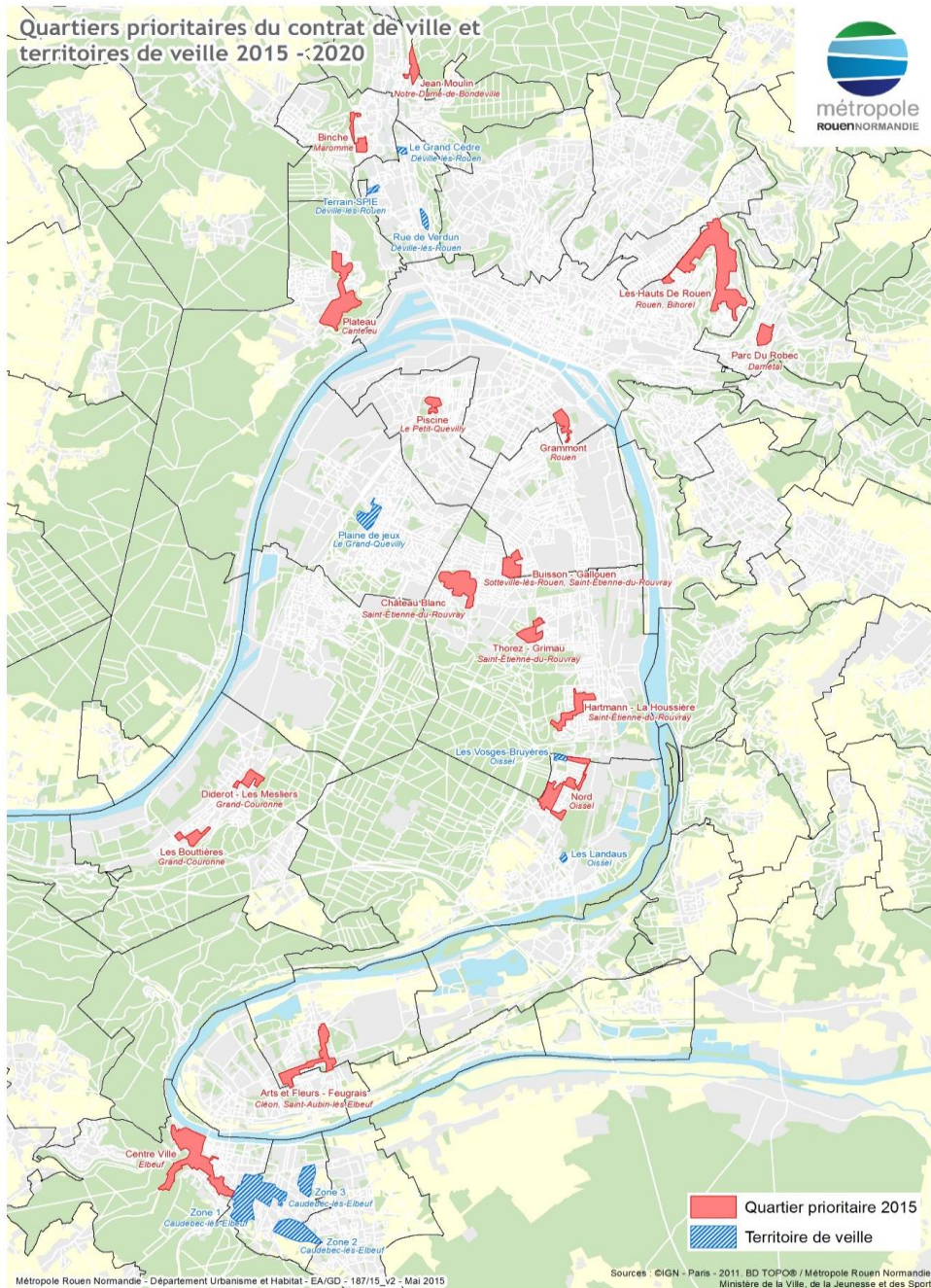
- ✓ Château Blanc à Saint-Etienne-du-Rouvray.

Des sites dits d'intérêt régional, proposés par la Préfète de Région en concertation avec les collectivités territoriales, entreront également dans le PNRU.

Au sein de la Métropole, 5 sites ont été retenus :

- ✓ Le Plateau à Canteleu,
- ✓ Le Parc du Robec à Darnétal,
- ✓ Le Centre-ville à Elbeuf,
- ✓ Saint-Julien à Oissel,
- ✓ Grammont à Rouen,

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie



Commune	Nom du quartier	Population 2013	Revenu médian en euros 2013
Canteleu	Plateau	5 089	9 866
Cléon – St-Aubin-lès -Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	2 749	8 856
Darnétal	Parc du Robec	1 883	9 728
Elbeuf	Centre-ville	6 573	10 180
Grand-Couronne	Bouttières	1 063	9 090
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	1 099	10 566
Petit-Quevilly (Le)	Piscine	3 003	9 000
Maromme	Binche	1 407	10 646
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1 247	9 678
Oissel	Nord	1 880	10 514
Rouen	Grammont	1 981	8 104
Rouen - Bihorel	Hauts de Rouen	10 314	6 804
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	4 779	7 444
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez - Grimau	1 140	10 290
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartmann - Houssière	1 333	11 006
Sotteville-lès-Rouen - Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	2 241	10 564
<b>TOTAL</b>		<b>47 781</b>	

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

### **Gouvernance du Contrat de ville**

Le Contrat de ville est piloté par la Métropole Rouen-Normandie en lien étroit avec les services déconcentrés de l'Etat. Il repose sur plusieurs instances :

Le **comité des partenaires** correspond à l'assemblée générale des signataires. Le comité des partenaires ne s'est pas réuni en 2020 du fait de la crise sanitaire.

Le **comité des financeurs** regroupe le Préfet, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale), la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), l'ARS (Agence régionale de Santé), la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et les Collectivités locales (Région, Département, Métropole et 14 Communes). Le comité des financeurs s'est réuni le 11 mars 2020 pour valider la programmation annuelle du Contrat de ville.

Le **comité technique** regroupe les technicien.ne.s mandaté.e.s par les différents signataires du Contrat de ville. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle, du suivi qualitatif, administratif et financier des actions. En 2020, le comité technique s'est réuni à 3 reprises :

- ✓ Les 11 et 13 février pour instruire collectivement les dossiers de demande de subventions dans le cadre de la programmation annuelle du Contrat de ville.
- ✓ Le 11 septembre 2020 afin de faire un retour sur la période estivale dans le contexte de la crise sanitaire et la mise en œuvre des actions financées dans le cadre des différents appels à projets portés par l'Etat.
- ✓ Le 8 décembre 2020 pour préparer la programmation 2021 du contrat de ville, présenter les actions du CREPI et de FACE autour de l'emploi/insertion et le projet des bilans de santé de l'UC-IRSA.

L'**équipe-projet** pluridisciplinaire métropolitaine regroupe des technicien.ne.s des services thématiques en charge de l'habitat, du développement économique, de l'emploi, de la jeunesse, de l'égalité femmes / hommes et de la lutte contre les discriminations, de la santé et du contrat local de sécurité dans les transports pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer le Contrat de ville. L'équipe projet métropolitaine s'est réunie à 2 reprises en 2020 : le 14 janvier, le 8 septembre. Les sujets traités ont été principalement les suivants : le NPNRU et le relogement, le protocole d'engagements renforcés et réciproques, les différents dispositifs et appels à projets de l'Etat ainsi que divers points de situation dans les communes.

Il existe également **différents groupes de travail thématiques** (emploi/économie, réussite éducative...) permettant d'améliorer la coordination et d'approfondir la réflexion autour de la mise en œuvre opérationnelle des actions.

Le groupe de travail emploi s'est réuni deux fois en 2020, le 12 mars et le 6 octobre. L'objectif de ce groupe de travail est de faciliter le retour à l'emploi sur les QPV en renforçant la mobilisation des publics vers des parcours d'insertion et de formation.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Les moyens déployés par le groupe emploi sont l'animation du réseau d'acteurs, la coordination et le partage d'informations ; mais aussi le fait de faciliter la mobilisation du droit commun et le cas échéant aider à l'impulsion d'actions ou interventions spécifiques. Lors des réunions, un focus a été fait sur l'accompagnement à la création d'entreprises avec la présentation de plusieurs projets : « ici, je monte ma boîte », l'accompagnement à la création d'entreprise par l'ADIE, la formation Cap entrepreneuriat mais également des points classiques sur l'offre de service de pôle emploi, de la région et l'actualité des communes.

La **politique de la ville** est rattachée au service Politiques Sociales et territoriales au sein de la Direction de la Solidarité et du Département « Attractivité, Communication, Solidarité » et est composé de deux personnes. Il anime le comité technique du Contrat de ville et le réseau des technicien.ne.s communaux. Les et les accompagne dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions à l'échelle des quartiers prioritaires. Il coordonne la programmation financière annuelle du Contrat de ville.

A l'échelle communale, les organisations sont très hétérogènes puisque chaque commune dispose de son fonctionnement et de son ingénierie propre en matière de politique de la ville. Le rôle de la commune est de mettre en œuvre de façon opérationnelle le projet de territoire qui a été défini dans le Contrat de ville à travers une **équipe-projet** de terrain. Cette **équipe-projet** est parfois dédiée à la politique de la ville, notamment dans les Communes de taille importante disposant d'un nombre conséquent d'habitant.e.s vivant en quartier prioritaire. Dans d'autres communes disposant d'une ingénierie plus limitée, ce n'est pas le cas. Dans le cadre de la programmation financière annuelle 4 Communes ont bénéficié d'un financement de l'ANCT pour leur équipes MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) pour un montant total de 105 365 € (Canteleu, Darnétal, Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray). Par ailleurs, dans la plupart des Communes, il n'existe pas d'équipe-projet pluridisciplinaire dédiée au déploiement du projet de territoire inscrit au Contrat de ville et regroupant les différentes compétences du droit commun (éducation, santé, action sociale, culture, sport, vie associative, tranquillité publique ...).

Enfin, pour ce qui est des services de l'Etat, la **DDTM** (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) a en charge le suivi des actions menées dans le cadre du pilier cadre de vie du Contrat de ville au titre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain mais également dans le cadre de l'abattement TFPB. Les deux autres piliers du Contrat de ville sont gérés par le pôle Politique de la ville de la **DDCS** (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Sur le territoire Métropolitain, il existe également 4 **délégué.e.s du Préfet**, affectés à des quartiers prioritaires identifiés et dont le rôle est d'accompagner les équipes projets communales, sur le terrain, dans la construction et la mise en œuvre de leur projet de territoire.

Pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, une Direction de projet spécifique est créée au sein de la Direction de l'Habitat pour maintenir la cohérence d'ensemble par la mise en réseau de tous les chefs de projets communaux en charge du renouvellement urbain. Par ailleurs, des chef.fe.s de projet NPNRU chargés du pilotage opérationnels sont déployés à l'échelle des communes.



## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

### I. Le protocole d'engagements renforcés et réciproques

#### A. La mobilisation des politiques sectorielles en direction des quartiers prioritaires

##### 1. Cadre de vie

Si le levier le plus visible en matière d'amélioration du cadre de vie des habitant.e.s des quartiers prioritaires est le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la question du cadre de vie ne s'arrête pas uniquement à la rénovation des logements mais doit prendre en compte de multiples facteurs, qu'il s'agisse de l'organisation spatiale du territoire, de la circulation dans l'espace et de l'existence de parcours résidentiels ... C'est pourquoi le premier pilier du Contrat de ville intitulé « cadre de vie » regroupe 5 thèmes déclinés en objectifs stratégiques et 20 objectifs opérationnels.

Thème	Orientation stratégique	Objectifs opérationnels
HABITAT	1) Maintenir et développer un habitat de qualité	1.1) Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur le bâti
		1.2) Améliorer le parc de logements
		1.3) Maîtriser les niveaux de loyers et de charges, dans une approche sociale et environnementale
		1.4) Inscrire les quartiers dans la dynamique du marché immobilier de la Métropole
PEUPLEMENT	2) Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et permettre les parcours résidentiels	2.1) Adapter l'offre de logements aux besoins des habitant.e.s des quartiers pour favoriser des parcours résidentiels positifs et attirer de nouveaux habitant.e.s
		2.2) Accueillir des catégories de populations différentes en veillant aux équilibres de peuplement pour ne pas aggraver des fragilités constatées
		2.3) Aider les ménages rencontrant des difficultés à se maintenir dans leur logement
		2.4) Rendre plus lisibles les dispositifs et critères d'attribution des logements et garantir l'égalité de traitement dans l'accès au logement
AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS URBAINS	3) Améliorer le cadre de vie des habitant.e.s et des usagers et augmenter l'attractivité des quartiers	3.1) Conforter et pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les espaces publics
		3.2) Offrir des aménagements urbains favorisant une qualité d'usage et une meilleure lisibilité urbaine et intégrant les enjeux de gestion et de sécurité
		3.3) Inscrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable
		3.4) Améliorer et développer l'offre et la proximité des services, des commerces et des équipements pour répondre aux besoins quotidiens des habitant.e.s et des usagers
		3.5) Améliorer l'image des quartiers et renforcer leur rayonnement à l'échelle de la ville et de la Métropole
MOBILITE	4) Renforcer l'ouverture et la perméabilité des	4.1) Développer la mobilité des habitant.e.s des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes
		4.2) Favoriser les modes de déplacement doux

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

	quartiers	4.3) Mieux relier les quartiers prioritaires au reste de la ville
		4.4) Affirmer les continuités urbaines et les connexions entre les quartiers prioritaires et la ville
GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITE	5) Améliorer la qualité de vie et favoriser le lien social et le vivre ensemble en impliquant l'ensemble des acteurs	5.1) Aménager des espaces publics apaisés et permettre leur accès à tous et leur usage en toute sécurité
		5.2) Pérenniser les acquis des précédentes interventions sur les quartiers par la coordination renforcée des acteurs de proximité
		5.3) Offrir un niveau de service performant comparable aux autres territoires de la Métropole

Pour ce qui est des moyens spécifiques déployés dans le cadre du Contrat de ville, 5 actions relevant du cadre de vie ont été financées en 2020.

- ✓ La coordination de la GUSP mise en œuvre par la Commune de Canteleu
- ✓ L'action « auto-réhabilitation » de l'AFPAC sur la commune de Canteleu
- ✓ L'appartement écocitoyen porté par le centre social Pernet sur les Hauts de Rouen
- ✓ L'action « Poulailler participatif » de l'APEHR sur les Hauts-de-Rouen
- ✓ L'action « éco-citoyenneté », portée par la Commune de Sotteville-lès-Rouen

### a) L'habitat

Pour l'année 2020 la métropole **continue d'assurer le pilotage stratégique du NPNRU sur son territoire** en organisant régulièrement les rencontres avec les chefs de projets communaux en lien avec la délégation locale de l'ANRU. La Direction de projet métropolitaine coordonne également les interventions des directions thématiques pour une meilleure prise en compte des politiques de la Métropole dans les projets NPNRU.

**Un premier avenant à la convention-cadre métropolitaine a été signé le 4 décembre 2020** pour notamment intégrer les opérations de reconstitution de l'offre ou encore modifier les financements liés au forfait pour la minoration de loyer.

En matière de **reconstitution de l'offre**, 608 logements sociaux sont inscrits dans la convention-cadre pour compenser les 1665 logements démolis mais, fin 2020, seulement 214 logements sociaux ont obtenu une décision attributive de subvention (DAS) de l'ANRU en 2020. Ces 10 opérations représentent 951 600€ de subventions de l'ANRU et 2 338 500€ de prêts d'Action Logement.

***b) Le peuplement***

La **Convention Intercommunale d'Attributions (CIA)** a été signée en décembre 2020 par le Préfet, les maires des communes disposant de logements sociaux, les bailleurs sociaux, le Département et Action Logement.

Le taux des attributions hors QPV pour les ménages dont les ressources sont inférieures au seuil du 1<sup>er</sup> quartile et pour les ménages relogés dans le cadre du NPNRU est de 16% en 2020 (objectif de 25%). L'objectif est de plus de 50% d'attributions dans les QPV pour les ménages dont les ressources relèvent des 3 autres quartiles. Cet objectif a été fixé à 77% des attributions par l'ANRU. Ce taux est de 70% en 2020.

Le bilan intermédiaire des relogements dans le cadre du NPNRU fait apparaître que 533 **ménages ont été relogés** ; 79% dans la même commune, 37% relogés en QPV, 4% relogés dans un logement neuf ou de moins de 5 ans.

***c) Aménagements et équipements urbains***

En dehors de la programmation annuelle du contrat de ville, l'Etat développe, à l'échelle nationale, un programme d'aide aux 180 Communes les plus défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains. La Dotation Politique de la ville (DPV) est attribuée en complémentarité de la Dotation de solidarité urbaine aux Communes disposant d'un conventionnement avec l'ANRU et dont près de 20% de la population réside en quartier prioritaire. En 2020, 5 Communes de la Métropole ont bénéficié de la DPV, pour un montant total de 1 886 230 €. Les cinq communes concernées sont Darnétal, Elbeuf-sur-Seine, Canteleu, Cléon/Saint-Aubin et Saint-Etienne-du-Rouvray. A Saint Etienne du Rouvray par exemple, la dotation de 590 000 € de l'Etat permis la construction d'un nouveau groupe scolaire.

La Caisse des Dépôts et Consignations soutient l'expertise et l'ingénierie de projets de renouvellement urbain, l'investissement dans des opérations immobilières, finance des prêts sur Fonds d'Epargne destinés aux porteurs de projets dans les quartiers relatifs aux équipements publics infrastructures et aménagements urbains, bâtiments tertiaires privés, portage foncier. Dans ce cadre, 2 cofinancements de 20 000 € pour l'ingénierie participation citoyenne et mémoire du quartier du NPNRU de Saint Etienne du Rouvray et de 60 000 € pour l'OPAH-RU d'Elbeuf ont été accordés. De plus, un 1 prêt PRU AM (Prêt Renouvellement Urbain Aménagement) pour un montant global de 2 600 000 € pour la construction de la médiathèque, rue du Madrillet à Saint-Etienne-du-Rouvray 1 prêt PRU AM pour un montant global de 2 600 000 € a également été accordé pour la construction de la médiathèque, rue du Madrillet à Saint-Etienne-du-Rouvray.

**d) La mobilité**

Afin de favoriser l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle de ces habitant.e.s, la Commune de Canteleu pilote un projet d'aide au financement du permis de conduire, allant de 400 à 800 euros, pour tout public dans le cadre d'un projet d'insertion sociale ou professionnelle. En 2020, le projet a coûté 10 700 € et a permis d'accompagner 5 personnes.

Par ailleurs, dans le cadre du PST le Département a accordé une aide de 15000 € à la Plateforme mobilité, en finançant des Ateliers collectifs et des accompagnements individuels pour lever les freins à la mobilité.

**e) La gestion urbaine et sociale de proximité**

La Gestion Urbaine et Sociale de proximité (GUSP) regroupe des actions visant à améliorer le fonctionnement urbain et social des quartiers prioritaires de la politique de la ville, par une gestion concertée et coordonnée des services (voirie, signalétique, mobilier urbain, éclairage public, déchets, propreté, stationnement, gardiennage...) au plus près des habitant.e.s et des acteurs des territoires. Le portage de cette démarche relève de la responsabilité des Communes, elle implique aussi les bailleurs, la Métropole, certains services déconcentrés de l'Etat et des habitant.e.s.

En ce qui concerne la Métropole Rouen Normandie (MRN), elle est directement concernée au titre des compétences exercées par les pôles de proximité et dans une certaine mesure par quelques compétences relevant de la direction des déchets. Dans le cadre du NPNRU et de l'élaboration de leur projet urbain, les pôles de proximité accompagnent les Communes dans la conception du projet : diagnostics en marchant, analyse des interventions en voiries et aménagements publics, domanialités, analyse de la faisabilité du projet et chiffrage ... Il faut également préciser que l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) rend obligatoire la mise en place d'une GUSP « renforcée » dans le cadre des opérations du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

### 2. Cohésion sociale

Le pilier « cohésion sociale » regroupe 6 thèmes, 15 objectifs stratégiques et 29 objectifs opérationnels.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
VALEURS REPUBLICAINES, CITOYENNETE ET LAÏCITE	6) Mieux prendre en compte les tensions liées au non-respect de la laïcité	6.1) Inventer de nouveaux outils afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté
		6.2) Former et mettre des outils spécifiques à disposition des acteurs de terrain afin de promouvoir la laïcité et la citoyenneté
		6.3) Accompagner les parents "démunis" face à la radicalisation de leurs enfants
		6.4) Prévenir la radicalisation des jeunes
	7) Encourager le développement d'une culture de l'égalité et de la non-discrimination	7.1) Développer les actions de prévention et de lutte contre les préjugés, et toutes formes de discrimination
		7.2) Renforcer l'éducation au respect mutuel et à l'égalité filles-garçons
EDUCATION, REUSSITE SCOLAIRE	8) Lutter contre le décrochage scolaire	8.1) Anticiper le décrochage scolaire en identifiant le plus tôt possible les élèves en souffrance qui ne sont plus dans la dynamique d'apprentissage
		8.2) Faciliter l'accompagnement personnalisé
		8.3) Favoriser la co-éducation
		8.4) Lutter contre les stéréotypes filles-garçons notamment dans l'orientation
ACCES AU DROIT	9) Optimiser l'accès au droit par une meilleure coordination des acteurs et des ressources	9.1) Renforcer la connaissance des dispositifs d'accès aux droits (maison de la justice et du droit, point d'accès aux droits) par les accompagnateurs sociaux de premier recours (agents des Centres Communaux d'Action Sociale, Centres Médico-Sociaux, Centres sociaux...)
		9.2) Renforcer l'accès aux droits des étrangers
	9.3) Améliorer l'accès aux droits des femmes (notamment par le biais d'une communication adaptée)	
	10) Garantir la qualité de l'accueil des permanences réalisées par les professionnels du droit	10.1) Coordonner, homogénéiser et optimiser les permanences d'accès aux droits
EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX DE PROXIMITE	11) Rendre les dispositifs existants plus lisibles et plus accessibles	11.1) Veiller à l'accessibilité de l'offre d'action sociale de premier recours (centres communaux d'action sociale, centres médico-sociaux, centres sociaux...)
	12) Renforcer l'action sociale de premier recours	12.1) Enrichir les compétences de base des accompagnateurs sociaux, en particulier ceux qui n'ont pas une formation de travailleur social
	13) Conforter la médiation sociale en	13.1) Conforter la coordination des agents intervenant au sein des quartiers prioritaires

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

	assurant la coordination des acteurs	13.2) Assurer la continuité professionnelle dans la mise en œuvre de l'action sociale et de l'animation sociale
		13.3) Décloisonner les pratiques des institutions, développer en particulier les partenariats entre les services sociaux et sanitaires.
	14) Lutter contre l'isolement des personnes âgées	14.1) Accompagner les personnes âgées dans les actions de la vie quotidienne 14.2) Promouvoir la santé des personnes âgées
	15) Faciliter le développement de la vie associative dans les QPV	15.1) Accompagner les associations locales par la mobilisation spécifique des postes adultes relais 15.2) Simplifier les procédures administratives. Dans la mesure du possible, signer avec les associations les plus structurantes des conventions pluriannuelles d'objectifs afin de pérenniser leurs actions
PROMOTION DE LA SANTE	16) Promouvoir la santé des 0-25 ans	16.1) Développer la promotion des comportements favorables à la santé 16.2) Renforcer le rôle des parents dans le suivi socio-sanitaire des enfants
	17) Faciliter l'accès aux soins, particulièrement pour les publics en situation de grande précarité	17.1) Améliorer l'accès aux droits de santé (couverture santé...) 17.2) Améliorer la prise en charge sanitaire
	18) Mieux intégrer la dimension santé dans les politiques publiques des collectivités	18.1) Aider les collectivités à mieux lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé
ACCES A LA CULTURE, AUX SPORTS ET AUX LOISIRS	19) Favoriser l'accès des habitant.e.s issu.e.s des quartiers prioritaires aux manifestations et événements culturels, à la culture en général	19.1) Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements culturels et des manifestations soutenus par les signataires du Contrat de ville
	20) Faciliter l'accès des habitant.e.s des quartiers prioritaires, plus particulièrement des femmes et des jeunes, aux activités sportives	20.1) Porter une attention particulière aux publics issus des quartiers prioritaires dans le cadre des équipements sportifs et des manifestations soutenus par les signataires du Contrat de ville

Avec un budget de 3 712 808 € (financements ANCT, financements Métropole et financements des communes) pour 122 projets, la Cohésion sociale constitue le pilier regroupant le plus de moyens spécifiques (hors NPNRU). Néanmoins, la répartition des moyens financiers est très hétérogène selon les thématiques, allant de 143 819 € pour le soutien aux actions liés aux valeurs de la République, à la citoyenneté et à la laïcité, à 2 039 802 € pour la réussite scolaire et l'éducation.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Déclinaison de la programmation sur le pilier Cohésion sociale	Financements ANCT	Financements Métropole	Nombre de projets
Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité	72 470 €	0 €	11
Education, réussite scolaire	793 047 €	244 517 €	51
Accès au droit	76 264 €	83 983€	12
Equipements et services sociaux de proximité	83 121 €	0 €	8
Promotion de la santé	104 212 €	42 204 €	10
Accès à la culture, au sport et aux loisirs	172 898 €	0 €	30
<b>TOTAL</b>	<b>1 302 012 €</b>	<b>370 704 €</b>	<b>122</b>

Pour ce qui est de la Métropole Rouen Normandie, en accord avec la feuille de route que la Métropole s'était fixée en 2015, la majorité des crédits spécifiques mis à disposition des Communes relève de ce pilier avec 370 704 € sur les 517 174 €, soit 72 % dont 244 517 € pour financer les Programmes de réussite éducative, 83 983 € pour les Maisons de la Justice et du Droit, 42 204 € pour les Ateliers Santé Ville.

Néanmoins, ces moyens spécifiques ne représentent qu'une infime partie des moyens humains, matériels et financiers qui sont déployés pour favoriser la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires.

### **a) Les valeurs républicaines, la citoyenneté et la laïcité**

En 2015, la Métropole a actualisé son précédent plan territorial de lutte contre les discriminations compte tenu du nouveau cadre de référence de la politique de la ville en matière d'égalité et de lutte contre les discriminations. Le PTLCD 2015-2020 est adossé au Contrat de Ville. Il dispose en 2020 d'un budget de 53091 € pour mettre en œuvre des actions à destination des habitant.e.s des quartiers prioritaires et territoires de veille active. La Métropole développe à la fois une approche intégrée de la lutte contre les discriminations, par une prise en compte dans chaque pilier thématique du Contrat de ville, et un programme opérationnel d'actions spécifiques. Tel qu'il a été défini pour la période 2015-2020, le PTLCD cible 4 critères de discriminations parmi les 24 actuellement reconnus par la loi : le lieu de résidence, l'origine réelle ou supposée, le sexe, et l'âge. Il s'agit alors de développer des actions permettant de : sensibiliser les habitant.e.s, qualifier et former les professionnel.le.s, mener/soutenir des initiatives locales en direction des publics potentiellement discriminés, favoriser l'accès aux droits des victimes.

### **b) L'éducation, la réussite scolaire**

4 actions ont été menées, au titre du droit commun et des politiques spécifiques, à destination des habitants des quartiers prioritaires :

- Le dédoublement des classes de CP, CE1 en REP
- La scolarisation de tous les élèves à partir de 3 ans et développement de l'accueil des enfants de moins de 3 ans
- L'amélioration des liaisons maternelle/ élémentaire/ collège/lycée/Université

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- La formation de tous les enseignants des classes dédoublées
- Le déploiement du dispositif « Devoirs faits » sur tous les collèges. Accompagnement Educatif Ecole ouverte

En matière de réussite éducative, il convient d'observer que depuis septembre 2019, toutes les classes de CP et CE1 en REP et REP+ ont été dédoublées, faisant suite au dédoublement des classes de CP en REP+ en 2018.

L'ensemble des établissements scolaires se sont saisis des 4 enjeux prioritaires et ont mené les actions permettant de les atteindre malgré le contexte sanitaire notamment en distanciel pour les formations des enseignants des classes dédoublées. L'ensemble des acteurs (sauf contexte particulier) demandent à reconduire et à développer ces 4 enjeux avec pour certains un questionnement sur les enveloppes budgétaires disponibles.

### PRE

Actuellement, 11 Communes sur les 14 concernées par la politique de la ville disposent d'un programme de réussite éducative ou d'un dispositif de réussite éducative. Les Programmes de réussite éducative (PRE) ont été institués par la loi de programmation pour la cohésion sociale numéro 2005-32 du 18 janvier 2005. Ils visent à repérer et accompagner les enfants et adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires, en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. Le programme de réussite éducative s'adresse aux enfants du premier et second degré résidant en quartier prioritaire. Les situations de chaque enfant sont étudiées dans le cadre des équipes pluridisciplinaires de soutien qui proposent des parcours personnalisés et garantissent la mise en œuvre de ce parcours en lien avec les parents. Le programme de réussite éducative constitue une approche globale de l'enfant et de son environnement qui prend en compte les dimensions éducative, sociale, sanitaire, scolaire, de loisirs en s'appuyant sur un parcours individualisé et des actions collectives portées par les partenaires.

En 2020, 1914 situations d'enfants ont été étudiées dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire de soutien dont 1161 situations d'enfants habitant en quartiers prioritaires. 1696 enfants ont alors été accompagnés dans le cadre d'un suivi personnalisé, dont 325 pour de problématiques de santé (soit 19 % des effectifs des PRE). Le contexte sanitaire a eu pour conséquence une recrudescence des signalements relevant de la santé mentale principalement la prise en charge de l'accompagnement psychologique, psychomoteur ou orthophoniste.

La **prévention spécialisée** joue également un rôle important en matière de réussite éducative des jeunes âgés de 11 à 25 ans notamment dans les quartiers prioritaires. Elle doit tendre, par ses actions, à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Ces territoires regroupent en grande majorité une population intersectionnelle. Ainsi, les éducateurs, par le biais des différentes actions, luttent contre toute forme de discrimination. Une des spécificités de la prévention est de faire avec. Ainsi, une majorité d'actions est déterminée avec les jeunes et selon leurs besoins et/ou les problématiques du territoire. Les jeunes sont associés dès le début de la réflexion. Les actions collectives relatives à la prévention du décrochage scolaire sont majoritairement des actions et présence dans les établissements scolaires, des visites culturelles et artistiques en lien avec les apprentissages scolaires (apprendre autrement quand l'apprentissage scolaire est laborieux), de la présence dans les locaux



## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

associatifs pour de l'aide ponctuelle aux devoirs mais surtout des actions prétextes aux échanges avec les jeunes et/ou leurs parents sur les problématiques liées à la scolarité. Sur le volet prévention du décrochage scolaire, en 2020, 936 jeunes ont été accompagnés par des éducateurs de prévention spécialisée.

La prévention spécialisée reposant sur des principes de libre adhésion et d'anonymat, il n'est pas possible de mesurer le nombre de jeunes concernés issus des quartiers prioritaires. Néanmoins, les équipes de prévention spécialisée travaillent essentiellement sur les Communes concernées par la politique de la ville (Canteleu, Cléon, Darnétal, Elbeuf, Grand-Couronne, Oissel, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray et Sotteville-Lès-Rouen).

L'accès à l'insertion professionnelle et à l'emploi a concerné 1 184 jeunes. Les actions collectives relatives à l'accès à l'insertion et à l'emploi sont majoritairement des actions de type :

- Chantiers éducatifs : Sur de courtes durée (3 à 10 jours) les jeunes accomplissent des travaux d'entretien (peintures, tapisserie, ...), travaux d'entretien paysager, déménagement, culture de potager, ... permettant un premier emploi et surtout d'assurer son employabilité sur le marché actuel du travail en optimisant la levée des freins et la résolution des éventuelles problématiques.
- Services civiques : Sur une période de 12 semaines, les jeunes suivent des cours de français, maths, font des activités sportives, travaillent sur un projet de bénévolat avec des associations telles que l'Autobus, la Boussole, ... . Ces actions sont mises en œuvre en partenariat avec différents partenaires et notamment la Mission Locale.
- Stages de 3ème : Aide à la recherche de stage pour les jeunes en manque de réseau et de ressources, stage en institution policière.

### ***c) L'accès au Droit***

Dans le cadre du Contrat de ville et de la programmation financière annuelle, la Métropole Rouen Normandie finance 4 maisons de la justice et du droit (MJD) situées à Canteleu, Elbeuf, Rouen et Saint-Etienne-du-Rouvray. L'action de la Maison de la justice est du droit a pour objectif de favoriser l'accès au Droit des habitant.e.s des quartiers prioritaires en assurant une présence judiciaire gratuite de proximité. Il s'agit de mettre en place un accueil de proximité et de répondre aux besoins d'information juridique des usagers, en s'appuyant sur des permanences d'intervenants spécialisés : avocats, huissiers, notaires, délégué au défenseur des droits, conciliateur de justice, CIDFF, Confédération Syndicale des Familles, UDAF, ADIL, Protection de la Jeunesse. En 2020, les 4 MJD ont accueillis 11 928 personnes dont 1895 personnes issues des quartiers prioritaires.

Le Département veille à assurer la proximité, la qualité et la réactivité de son accompagnement social et des services rendus aux habitants de la Seine-Maritime à travers un réseau dense de centres médico-sociaux (CMS).

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Sur le territoire de la métropole, 18 CMS sont implantés dans les quartiers prioritaires :

Commune	Nom du quartier	Nombre de CMS
Canteleu	Plateau	1
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf	Arts et Fleurs - Feugrais	1
Darnétal	Parc du Robec	1
Elbeuf	Centre-ville	2
Grand-Couronne	Bouttières	1
Grand-Couronne	Diderot - Mesliers	
Maromme	Binche	1
Notre-Dame-de-Bondeville	Jean Moulin	1
Oissel	Nord	1
Petit-Quevilly (Le)	Piscine	1
Rouen	Grammont	1
Rouen / Bihorel	Hauts de Rouen	4
Saint-Étienne-du-Rouvray	Château Blanc	1
Saint-Étienne-du-Rouvray	Thorez - Grimau	
Saint-Étienne-du-Rouvray	Hartmann - Houssière	1
Sotteville-lès-Rouen / Saint-Étienne-du-Rouvray	Buisson - Gallouen	1

### ***d) Equipements et services sociaux de proximité***

Confrontée à une précarité qui s'accroît, à des ressources qui se raréfient et à l'évolution des lois et des normes, la collectivité départementale place les problématiques sociales comme un enjeu majeur.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Si l'action des Centres Médico-Sociaux du Département de la Seine-Maritime s'inscrit dans le cadre des aides de droit commun, la mise en œuvre des politiques de solidarités s'effectue également dans les services territorialisés que sont les UTAS (Unités Territoriales d'Action Sociale) à travers les projets sociaux de territoire (PST) élaborés dans leur première version à partir de juin 2015.

Afin de s'adapter aux nouvelles échelles géographiques des UTAS et à l'évolution des besoins des habitants, une deuxième version des PST est proposée. Les PST version 2 ont été adoptés par l'Assemblée Départementale en juin 2018. Deux d'entre eux concernent la Métropole Rouen Normandie : ceux des UTAS des Boucles de Seine et de Rouen, qui déploient des actions ciblées dans les quartiers de la Politique de la Ville.

Les PST permettent de mobiliser les potentialités locales à travers des actions coconstruites avec les partenaires qui répondent aux attentes et aux besoins des usagers. Elles prennent souvent la forme d'actions collectives et/ou d'actions mobilisant les personnes concernées et permettent de dépasser la vision d'une collectivité distributrice de prestations.

Ces actions peuvent néanmoins bénéficier de financements spécifiques pour des dépenses de fonctionnement ou dédiées à des actions de prestation de services (dont les montants ne relèvent pas d'un marché public).

Sur l'UTAS DE ROUEN, 15 462 personnes, soient 15% de la population, résident en quartiers prioritaires dans les communes de Rouen, Bihorel, Darnétal et Notre-Dame-de-Bondeville, sans compter les habitants de la commune de Déville-lès-Rouen en territoire de veille active. 12% de la population de l'UTAS Boucles de Seine résident dans un quartier prioritaire. Sur la trentaine de CMS implantée sur les 2 UTAS, 17 CMS sont situés ou desservent prioritairement les habitants des QPV de la Métropole Rouen Normandie.

Créé par le comité interministériel des villes du 14 décembre 1999, le dispositif adulte-relais vise à renforcer les interventions de proximité par la création de postes d'agent.e.s de médiation dans les Communes et associations situées en géographie prioritaire. L'adulte-relais a pour mission de favoriser le lien social entre les habitant.e.s des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. L'attribution d'un poste d'adulte relais est formalisée par une convention signée entre l'État et la structure d'accueil pour une durée de 3 ans reconductible deux fois. Le dispositif a vocation à renforcer l'insertion professionnelle des habitant.e.s des quartiers prioritaires, c'est pourquoi un poste d'adulte-relais ne peut être pourvu que par un.e demandeur.se d'emploi, âgé.e de 30 ans au moins et habitant en quartier prioritaire. La structure employeuse s'engage à accompagner le salarié dans un parcours de formations, ainsi qu'à l'aider à définir et à mettre en œuvre un projet professionnel.

Le montant de l'aide financière de l'Etat par poste de travail à temps plein était de 19 639,39 € par an au 1<sup>er</sup> juillet 2019. L'Etat a financé 52 postes d'adultes-relais sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie pour un montant total de 1 021 248 €.

Il convient également de noter l'existence de postes « Fonjep » (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). Ces postes sont des aides de 7 000 € à 8 000 € versées par l'intermédiaire du Fonjep pour le compte de l'État à des associations loi 1901 de jeunesse et d'éducation populaire. Ces

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié, et sont attribuées pour 3 ans renouvelables deux fois. En 2020, 9 postes ont été attribués à des associations situées sur les quartiers prioritaires de la Métropole (Cléon, Elbeuf, Rouen) pour un montant de 64 476 €.

### ***e) La promotion de la santé***

Actuellement, 6 Communes de la Politique de la ville disposent d'actions de type Ateliers Santé Ville (Canteleu, Darnétal (Ateliers santé / Promotion de la Santé), Elbeuf, Petit-Quevilly, Rouen, Saint-Etienne-Du-Rouvray). Ces ateliers sont financés à hauteur de 81 941€ par l'ANCT, 42 204 € par la Métropole, et 61 935 € par les Communes. En 2020, 3 285 personnes ont été sensibilisées dans le cadre d'un projet santé dont 2 579 habitant.e.s issu.e.s des quartiers prioritaires.

2020 a été une année impactée par le contexte sanitaire impliquant des répercussions à court, moyen et long terme. Durant cette année, la Métropole a notamment :

- participé (ingénierie de projet) à hauteur de 20 000€ à la création d'une 1ere Maison de Santé sur le quartier prioritaire des Sapins à Rouen
- piloté, suivi, diffusé et participé au financement d'un diagnostic sur l'état des lieux sanitaire de la population métropolitaine (réalisé par l'OR2S) à hauteur de 9000€.
- cofinancé à hauteur de 30 000€ par an sur 3 ans un poste de coordinateur santé dans le cadre du réseau Santé Précarité. Ce dernier, à la demande conjointe de la métropole, l'ARS et la ville de Rouen s'est étendu sur l'ensemble du territoire.
- financé à hauteur de 60 000€ 3 études de faisabilité dans le cadre de la convention entre la métropole, l'ARS et l'URML afin d'aider des professionnels de santé à se constituer en maison de santé. 3 villes ont été ciblées : Petit Quevilly, Elbeuf, Petit Couronne

### ***f) L'accès à la culture, au sport et aux loisirs***

Si l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs constitue un axe important de la programmation financière annuelle du Contrat de ville avec 30 projets pour un financement 467 092 € (financements ANCT, MRN et communes), le sport, lui, est largement moins développé dans les quartiers prioritaires puisque seulement 7 actions sont financées dans ce cadre à Saint-Etienne-Du-Rouvray et Maromme et Rouen. Dans la plupart des Communes, une offre de loisirs de type centre de loisirs, animations de proximité et projets jeunes est développée dans le cadre de la politique Education, jeunesse de la Commune y compris dans les quartiers prioritaires.

Pour la programmation du contrat de ville, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) a financé 26 projets qui touchent des établissements scolaires REP ou REP + du territoire de la Métropole, pour un montant de 123 607 €. De nombreux autres projets sont également soutenus, sans qu'il soit aisé d'identifier la part du public prioritaire touché (mais à l'inverse un soutien des projets en QPV est présent dans tous les programmes).

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Des projets hors temps scolaire qui touchent les QPV dans le cadre de l'appel à projet « La culture s'anime » avec 3 projets financés dans les QPV pour un montant de 16000€ dont un projet en lien avec la Confédération Sociale des familles et la Youle Compagnie à Saint Etienne du Rouvray (5000€).

Il faut également noter les projets « c'est mon patrimoine » (hors temps scolaire sur la thématique du patrimoine qui selon le cahier des charges national) qui touchent au minimum 60% de jeunes issus des QPV. Cette année, le nombre de projets déposés a été de 14 pour une subvention moyenne de 5 031€. Dans ce cadre, 10 000 euros ont été versés à la radio HDR dans le cadre du programme d'Education aux Médias. Enfin il convient de noter le partenariat avec la structure culturelle le Rive Gauche (8 000 euros versés en 2020 pour un partenariat avec le quartier Château Blanc de Saint-Etienne-du-Rouvray).

Par ailleurs, le département apporte son soutien au mouvement sportif à travers une quinzaine de dispositifs et un budget de 10 millions d'euros :

- Pass'jeunes 76 : Aide à la licence sportive et/ou culturelle pour les plus défavorisés
- Tremplin sport : Aide aux projets sociaux et solidaires des clubs
- Aide au sport : aide au fonctionnement des clubs
- Aide aux équipes évoluant au niveau national
- Aide aux athlètes de haut niveau
- Ludisport 76 : Activités sportives sur le temps périscolaire en milieu rural
- Trans'sport : Aide à l'acquisition de mini bus
- Plan d'équipement matériel : aide à l'achat de matériel
- Aide à l'organisation de manifestations sportives
- PDESI : Développement maîtrisé des sports de nature
- Aide au fonctionnement des comités départementaux
- Aide en matière d'équipement sportif
- Aide pour favoriser l'acquisition de matériel pour les personnes en situation de handicap...

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

### 3. Emploi, création d'activités économiques et commerciales et économie sociale et solidaire

Le troisième pilier du Contrat de ville se décline en 2 grandes thématiques, 3 objectifs stratégiques et 8 objectifs opérationnels.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI	21) Favoriser le retour à l'emploi et/ou l'accès à une mise en situation de travail des publics discriminés, en particulier les femmes, les étrangers et les jeunes qui vivent dans les quartiers prioritaires et les territoires de veille active	21.1) Garantir la qualité de l'accueil de proximité des demandeurs d'emploi afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Proposer aux personnes des réponses adaptées à leur situation</li> <li>▪ Favoriser leur mobilisation sur un parcours d'insertion et leur accès à la formation</li> <li>▪ Restaurer leur confiance dans les structures et les dispositifs d'insertion professionnelle</li> </ul>
		21.2) Organiser une réponse coordonnée afin de : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'accès des personnes aux outils d'insertion et de formation adaptés à leurs besoins</li> <li>▪ Optimiser la mobilisation des outils de droit commun</li> <li>▪ Développer les partenariats avec les acteurs économiques</li> </ul>
		21.3) Lutter contre le repli des personnes sur le quartier par des actions favorisant leur mobilité
	22) Améliorer la qualification et les compétences des publics	22.1) Adapter l'offre de formation afin de répondre aux besoins des personnes et de développer leur appétence à la formation, en s'assurant que l'offre de service garantisse l'égalité des chances
CREATION D'ENTREPRISES ARTISANAT, COMMERCES ET SERVICES ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	23) Développer l'activité économique favorisant le développement d'emplois dans les quartiers ou au bénéfice des porteurs de projet des quartiers	23.1) Soutenir la création d'entreprises, commerces et services économiquement viables dans les quartiers prioritaires, ou portés par des habitant.e.s des quartiers, en particulier les femmes et les jeunes
		23.2) Mobiliser les entreprises et les acteurs économiques
		23.3) Favoriser le développement d'activités répondant aux besoins sociaux des habitant.e.s
		23.4) Renforcer l'attractivité, la dynamique de développement et la perméabilité des quartiers

Dans le cadre de sa programmation financière 2020 le Contrat de ville consacre 1 554 263 € (financements ANCT, MRN et communes) au pilier emploi, création d'activités économiques et commerciales – ESS, pour développer 35 projets allant des espaces d'accueil et d'orientation de premier niveau, à l'apprentissage de la langue en passant par les forums emploi. Pour ce qui est de la Métropole Rouen Normandie, en 2020, elle a consacré 146 470 €, soit 28.3 % de son budget spécifique, au financement des chargés d'accueil de proximité et équipes emploi des Communes qui ont pour mission d'organiser un accueil informel, en libre accès pour échanger avec les habitant.e.s, les informer des outils existants et mettre en place, en lien avec les partenaires, un accompagnement individuel de la personne en l'aidant à construire et à s'investir dans son parcours d'insertion socio-professionnelle. Ces équipes ont reçu 3 477 personnes en 2020 dont 2 459 issues des quartiers prioritaires.

#### a) L'accompagnement vers l'emploi

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Pôle emploi met à disposition des habitants des QPV son offre de services via 7 actions (Ateliers, Activ'Projet, Activ'Emploi, Activ'Cre, valoriser son image, Méthode de Recrutement par Simulation, Prépa Compétences) qui ont touché en 2020 2676 jeunes résidant en quartiers prioritaires.

**Dans le domaine de la formation et de l'accès à l'emploi**, la Métropole Rouen Normandie est opérateur du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). Ce dispositif partenarial vise à améliorer la formation et l'insertion professionnelle durable de personnes exclues du marché du travail issues des 71 Communes de la Métropole, à travers des parcours individualisés. Son protocole d'accord est signé par l'Etat, la Région Normandie, le Département de Seine Maritime et la Métropole. Ainsi chacun des financeurs contribue à la mise en œuvre du dispositif par la mobilisation de ses outils de droit commun en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle. Il fixe pour une durée de 7 ans (2014/2020) les objectifs quantitatifs d'entrées et de sorties, le contenu, l'organisation et détermine les moyens alloués. En dehors du droit commun, le PLIE fait appel à des prestataires sélectionnés par voie de marchés publics pour mettre en place des actions :

- 6 prestataires de la mission d'accompagnement : Education et Formation, ADEP, Missions Locales d'Elbeuf et de Rouen, Ineraction et Ensemble vers l'Insertion (SOS)
- 6 prestataires pour la mise en œuvre des prestations spécifiques du PLIE : Education et Formation, INFREP et CECOP, SEMAFOR, ADEP et CURSUS

L'action du PLIE concerne toutes les Communes de la Métropole et plus particulièrement les quartiers prioritaires et territoires de veille active pour un budget 2020 de 1 285 051.44 €. Des permanences sont réalisées au cœur de la plupart des quartiers ou des Communes concernées par la géographie prioritaire : Darnétal, Maromme, Canteleu, Elbeuf, St Aubin les Elbeuf, Grand Couronne, St Etienne du Rouvray, Oissel, Petit Quevilly, Rouen, Sotteville-lès-Rouen. Sur les 763 personnes accompagnées en 2020 dans le cadre du PLIE, 182 sont issues de quartiers prioritaires ou de territoires de veille active, soit 24 % ; alors que la population des quartiers prioritaires représente moins de 10 % de la population métropolitaine. Ces personnes se répartissent de la manière suivante :

Bihorel : 2  
Canteleu : 15  
Cléon : 24  
Darnétal : 6

Elbeuf-sur-Seine : 37  
Grand-Couronne : 11  
Maromme : 4  
Notre-Dame-de-Bondeville : 1  
Oissel : 6

Le Petit-Quevilly : 4  
Rouen (Hauts de Rouen) : 44  
Rouen (Grammont) : 10  
Sotteville-lès-Rouen : 2  
Saint-Aubin-lès-Elbeuf : 3  
Saint—Etienne-du-Rouvray : 13

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Parmi les adhérents du PLIE 30 % des habitant.e.s des quartiers sont sans diplôme contre 10 % pour les autres publics. Les habitant.e.s des quartiers prioritaires sont davantage concerné.e.s par des problématiques entravant leur retour ou leur accès à l'emploi que les habitant.e.s hors quartiers prioritaires puisque 65% des publics rencontrent au moins un frein contre 60% des publics hors QPV. Les écarts avec les publics hors QPV sont d'autant plus significatifs concernant « la mobilité et la garde d'enfants ».

En 2020 le taux de sorties positives des habitant.e.s QPV qui est de 38.74% est dans la moyenne du taux de sorties positives global du PLIE (41%). Néanmoins compte-tenu de la durée des parcours (18 à 24 mois), le volume et le taux annuel des sorties ne sont pas significatifs et s'analysent sur une période pluriannuelle.

En 2020, les territoires de Rouen et Duclair/Le Trait affichent un taux d'insertion supérieur à la moyenne (43%), et Elbeuf se positionne en-dessous. Plus précisément, le taux d'insertion sur Elbeuf a plus fortement diminué (40% contre 43% au 31/12/2019).

Le taux d'insertion le plus fort est celui des quartiers non prioritaires de Rouen (45.27%). Le taux d'insertion des habitant.e.s des QPV est légèrement supérieur à celui des bénéficiaires du RSA (38.74% contre 36.70%).

L'exclusion reste plus importante chez les publics relevant des quartiers prioritaires avec 27% contre 24% pour les publics n'en relevant pas. De même, les sorties pour maternité sont un motif plus représenté dans les QPV (5.4%) qu'en dehors (3,2%) ainsi que les problèmes familiaux (4.3% contre 3.2%).

Depuis 1998, la Métropole Rouen Normandie s'est engagée à favoriser l'emploi des publics en difficulté en utilisant la commande publique comme levier d'action. En 2014, elle célèbre le million d'heures insertion et plus de 300 opérations sur tout le territoire. La Métropole inscrit des **clauses d'insertion dans ses marchés** et suit la concrétisation des démarches mises en œuvre par les entreprises. L'objectif est d'imposer aux entreprises attributaires de réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion des publics en recherche d'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes sans qualification, travailleurs handicapés...). Pour répondre à leur obligation, les entreprises ont le choix entre : l'embauche directe, la mise à disposition de personnel en insertion, la sous-traitance ou la cotraitance avec une entreprise d'insertion. Ensemble, les acheteurs et les entreprises conjuguent ainsi leurs efforts en faveur d'actions socialement responsables.

Sur l'année 2020 la Métropole a déployé une ingénierie pour son compte et a accompagné 81 entreprises pour 70 opérations pour un total de 102372.16 heures effectuées soit 64 ETP. 194 candidats ont bénéficié d'un contrat de travail dont 54,12% (105) d'un contrat durable. 19,59% (38) des bénéficiaires résident en QPV, 86,6% (168) d'entre eux sont des hommes.

15 structures d'insertion (ETTI, EI, EA, ESAT, AI, GEIQ) ont œuvré pour l'insertion des publics retenus par les 112 entreprises impliquées dans la mise en œuvre d'une clause d'insertion. En 2020, 194 demandeur.se.s d'emploi dont 38 issu.e.s des quartiers prioritaires, soit 20 %, ont obtenu un contrat de travail



## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

dans ce cadre. 105 d'entre eux ont retrouvé un emploi en CDD ou en CDI. La Commune de Canteleu a souhaité également mettre en place une clause d'insertion dans le cadre des commandes publiques municipales et faire en sorte que les cantiliens puissent bénéficier d'une mise en situation d'emploi.

Ont notamment fait l'objet d'une démarche insertion en 2020, l'enfouissement des réseaux et la requalification de voiries rue Corneille Duboc Leclerc, la requalification de l'avenue Jean Jaures Petit Quevilly, le réseau de chaleur la Petite Bouverie, la réhabilitation et l'extension de la patinoire de Rouen, la reconversion des terrains du Champs des bruyères, les travaux du Parc du Manoir à St Pierre les Elbeuf, le marché de collecte des déchets 2016-2024 et l'exploitation du service Fil'or. En 2020, la «consolidation de l'intervention métropolitaine en faveur des clauses d'insertion» a été appuyée par le financement de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet Fonds d'inclusions dans l'emploi 2020.

Enfin, les associations portant un service de prévention spécialisée mènent également des actions collectives pour prévenir la marginalisation et faciliter l'accès à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, notamment dans les quartiers prioritaires telles que :

- Chantiers éducatifs : sur de courtes durée (3 à 10 jours) les jeunes accomplissent des travaux d'entretien des bâtiments (peintures, tapisserie, ...), d'entretien paysager, des déménagements, la culture de potagers... permettant un premier emploi et assurant leur employabilité sur le marché actuel du travail en optimisant la levée des freins et la résolution des éventuelles problématiques.
- Services civiques : sur une période de 12 semaines, les jeunes suivent des cours de français, maths, font des activités sportives, travaillent sur un projet de bénévolat avec des associations telles que l'Autobus, la Boussole.... Ces actions sont mises en œuvre en partenariat avec différents partenaires et notamment la Mission Locale.
- Stages de 3<sup>ème</sup> : aide à la recherche de stage pour les jeunes en manque de réseau et de ressources, stage en institution policière...

### **« Repérer et mobiliser les invisibles et notamment les plus jeunes d'entre eux »**

En février 2019, la réponse de la Métropole Rouen Normandie a été retenue dans le cadre de l'appel à projet « Repérer et mobiliser les publics invisibles et en priorité les plus jeunes d'entre eux » lancé par la Direccte de Normandie, dans le cadre d'un groupement de 15 communes (dont 10 communes « politique de la ville ») et 4 associations. Les objectifs quantitatifs sont le repérage et la mobilisation de 200 à 250 jeunes d'ici le mois d'août 2021. Cette expérimentation sur 2 ans s'inscrit dans le cadre du déploiement de la stratégie métropolitaine en faveur de l'emploi. Elle vise à proposer une réponse territorialisée aux difficultés rencontrées pour « raccrocher » les jeunes invisibles et offrir la possibilité de tester une organisation collective en mesure de mobiliser les jeunes qui ne bénéficient pas de l'offre de droit commun disponible pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Elle est construite en plusieurs étapes :

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- La réalisation de diagnostics territoriaux : l'objectif est d'identifier les acteurs présents sur chaque commune, les actions menées, les pratiques de partenariat, la qualité du maillage, les besoins sociaux, les référents pour le public et pour les professionnels (les personnes ressources), l'existant et les besoins en matière de repérage et de mobilisation.
- La constitution des Equipes Pluridisciplinaires de Suivi : l'objectif est de réunir des équipes de professionnels du travail social, de l'emploi/formation, de l'insertion, de l'animation, de la médiation, de l'éducation spécialisée pour construire les étapes de repérage et de mobilisation de chaque jeune.
- L'élaboration et le lancement d'un appel à projets pour identifier sur chaque territoire des actions de repérage et de mobilisation. L'objectif est de retenir des actions de repérage innovantes (qui amènent les partenaires au plus proche des jeunes, se déroulent dans les lieux de vie quotidienne, s'appuient sur les tiers/les pairs/les partenaires, impliquent les établissements scolaires, mobilisent le monde sportif et culturel, utilisent les réseaux sociaux) et des actions de mobilisation rapides (qui permettent d'identifier les freins, de répondre rapidement à la demande immédiate et de réaliser l'accompagnement avec des supports « prétextes » qui seront ludiques/sportifs/culturels).

Elle met en œuvre :

- Un processus de repérage

L'objectif est d'identifier le jeune en situation d'invisibilité par le biais des acteurs en proximité des jeunes, des familles, des pairs mais aussi à travers des opérations ponctuelles d'information et d'échange dans des lieux de vie quotidienne (mairies, gymnases, marchés, cafés...).

- Un processus de diagnostic individualisé

Pour identifier les attentes, les besoins et les difficultés du jeune ; recueillir les informations nécessaires au renseignement des indicateurs de sa situation.

- Un processus de mobilisation :

Pour « accrocher » durablement le jeune et le ramener vers les dispositifs d'accompagnement socioprofessionnel adaptés à ses besoins en proposant des actions qui apportent des réponses aux principaux freins que nous avons identifiés dans le déroulement des parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Ces actions individualisées, même lorsque le projet qui sert de support est collectif, sont à organiser très rapidement pour satisfaire le besoin immédiat exprimé par le jeune.

Le travail mené par les membres du consortium et les partenaires associés pour imaginer les actions à créer et pour repérer celles à adapter a permis de dégager des priorités.

**Au 15 avril 2021, 161 jeunes invisibles sont repérés et suivis par le groupement soit près de 80 % de l'objectif quantitatif minimum (entre 200 et 250 jeunes) de cette expérimentation. 53% d'entre eux résident en Quartiers Politiques de la Ville.**

Le projet a permis le soutien concret au développement de l'offre d'insertion par la mise en œuvre d'actions innovantes pour repérer et mobiliser le public cible.

**11 projets ont été sélectionnés par voie d'appels à projets**

La première vague d'appel à projets a permis de sélectionner 4 projets (89 390 Euros)

- La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray : action de repérage auprès des décrocheurs scolaires
- La commune de Canteleu : action de mobilisation avec un accompagnement personnalisé
- Les copeaux numériques : développement des savoir-faire numériques dans une démarche d'inclusion
- L'association ASAE : accompagnement des jeunes vers un logement autonome

La deuxième vague d'appel à projet a permis de sélectionner 7 projets (89 095 euros).

- L'association Incuba'Street : détection, sensibilisation et accompagnement à l'entrepreneuriat
- SAS Cadre de mission : la Démarche Talents au service des jeunes invisibles
- L'Association Solidarité Plateau : repérage et mobilisation des jeunes via la distribution alimentaire
- Le CCAS de Petit Couronne : Repérer et mobiliser les jeunes par le biais des Chantiers Educatifs
- Le CCAS d'Elbeuf sur Seine : action de repérage et de mobilisation par le sport et action de mobilisation : "plateforme à la découverte du monde professionnel et de formation "
- L'association Huang-Di : mobilisation autour de la pratique sportive
- L'Association Interm'Aide Emploi : mobilisation par la mise en activité salariée

Ces actions, d'une part, contribuent au repérage et à la mobilisation de 161 jeunes repérés et suivis et, d'autre part, permettent de renforcer le réseau des partenaires en proximité des jeunes « invisibles » pour leur apporter des solutions qui permettront de renouer le lien de confiance et de surmonter la défiance qu'ils peuvent avoir vis-à-vis des institutions.

Il a été démontré que les actions portées par des communes en lien avec des professionnel.le.s du territoire en capacité d'« Aller vers » ont permis d'obtenir des résultats de repérage et de mobilisation supérieurs aux objectifs initiaux des porteurs de projet.

Les premiers constats confirment nos hypothèses selon lesquelles le processus de repérage et le processus de mobilisation par les clubs de sport ou par des professionnel.le.s de terrain en capacité d'« Aller vers », ainsi que le développement de la mise en activité (chantier éducatif, CDD d'usage...) sont des axes prioritaires à développer pour repérer et mobiliser ce public.

***b) La création d'entreprises, l'artisanat, les commerces et les services – L'économie sociale et solidaire***

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Si la création d'entreprises reste un champ très peu investi dans le cadre de la politique de la ville, la Métropole a néanmoins tenu à maintenir son soutien à **l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** à travers un financement annuel de 25 000 €. L'action consiste à mobiliser le microcrédit pour favoriser l'initiative entrepreneuriale des plus précaires ou répondre à leurs besoins en formation ou en mobilité dans une optique d'insertion. Elle se concrétise par la mise en place de permanences ou d'actions au plus près des habitant.e.s des quartiers prioritaires pour faciliter leur accès au micro-crédit. En 2020, 120 entrepreneurs ont été financés par l'ADIE dont 25 issus des quartiers prioritaires.

La CCI Rouen Métropole met en œuvre le dispositif « Ici je monte ma boîte », qui met en œuvre l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise. Afin de pouvoir toucher le plus grand nombre de porteurs de projet intéressés par l'entrepreneuriat, elle s'appuie sur les réseaux des chambres de commerce, des métiers et de l'artisanat, de l'ESS ainsi que sur ceux de l'ADIE, d'Initiative Normandie et de France Active. En 2020, sur les 14 communes du contrat de ville 16 porteurs de projets issus des quartiers prioritaires ont été accompagnés aboutissant à la création de 12 entreprises.

### 4. Tranquillité publique

Le quatrième pilier du Contrat de ville est intitulé « tranquillité publique », il regroupe 3 objectifs stratégiques et 5 objectifs opérationnels. Il ne constitue pas un axe inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 mais il s'agit d'une spécificité de la Métropole Rouen Normandie.

Thème	Orientations stratégiques	Objectifs opérationnels
TRANQUILLITE PUBLIQUE	24) Intégrer les enjeux de sécurité dans la conception et la gestion des aménagements urbains	24.1) Concevoir des espaces publics apaisés et permettre leur accès et leur usage en sécurité
	25) Améliorer le suivi des jeunes en risque de délinquance	25.1) Mieux repérer les parcours « divergents »
		25.2) Développer les actions de prévention auprès des jeunes, en remplaçant les parents au cœur des parcours éducatifs
	26) Optimiser le travail de réseau et la coordination entre les acteurs	26.1) Conforter les coordinations Police nationale, Police municipale, Justice et acteurs de la prévention
		26.2) Mobiliser prioritairement les moyens en faveur des QPV, et notamment ceux concernés par une zone de sécurité prioritaire (ZSP)

A l'échelle de la Métropole, cela se traduit notamment par la création d'un Contrat Local de Sécurité dans les Transports (CLST). L'objectif du contrat est d'observer les difficultés, de les comprendre et d'agir.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Ce contrat s'exerce au travers :

- ✓ D'une cellule de suivi mensuelle (le CLST)
- ✓ D'une coopération renforcée avec la Police Nationale,
- ✓ Du Réseau Intercommunal des Référents-Sécurité (RIRS) qui réunit mensuellement les responsables des polices municipales à l'échelle du territoire métropolitain.

Il s'agit d'analyser les difficultés rencontrées et d'agir rapidement, de façon complémentaire et partenariale mais également de proposer des actions de prévention, notamment auprès du public scolaire. La tranquillité publique relevant davantage des compétences de droit commun de l'Etat et des Communes, peu d'actions spécifiques sont mises en place dans le cadre du Contrat de ville. Les Communes déploient généralement des actions de prévention sur l'ensemble de leur territoire, dans le cadre de leur Contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). En 2020, 2 actions spécifiques ont été déployées dans le cadre du Contrat de ville pour un financement ANCT de 26 150 € et un financement des communes de 94 130 €.

**B. La Territorialisation de l'action publique**

**1. Canteleu**

En ce qui concerne la thématique Emploi, 4 postes ont été ouverts en Adulte relais (médiation sociale/emploi, GUP), 1 pourvu (3 pourvus début 2021). 3 CAE/PEC ont été ouverts, 3 pourvus (métiers de l'entretien des locaux). Pour les Contrats d'apprentissage : 4 postes sont ouverts et 3 pourvus (espaces verts, cuisinier, communication, finances). Enfin 2 missions de service civiques ont été ouvertes, 1 pourvue en 2020 et 1 pourvue en 2021 (médiation numérique et biodiversité).

Pour la thématique Education : une étude de faisabilité pour la présence de 2 adultes par classe de maternelle a été menée. Cette orientation souhaitée par le gouvernement pose différentes problématiques en cours d'analyse. Cependant, la ville de Canteleu compte en 2020, 25 classes maternelles sur 6 écoles. Le nombre d'ASTEMS à temps complet est de 19 selon la règle locale (le cadre légal impose un temps d'ASTEM par école, soit au minimum 3 ATSEMS sur la base d'une présence à mi-temps par école). Envisager la présence de 2 adultes par classe induit 1 ATSEM par classe de maternelle soit une augmentation de 32% par rapport à l'effectif actuel.

Une étude de faisabilité d'un centre de loisirs « jeunes » adossé au local jeune est à intégrer à la réflexion sur la Prévention Spécialisée du territoire.

Le renforcement du PRE a été mis en œuvre sur la base du diagnostic effectué au titre du dispositif et à l'occasion de moyens complémentaires de l'Etat dans le cadre de Quartiers Solidaires. La capacité d'accueil PRE a été doublée (160 places au lieu de 80). En réalité, ce doublement ne constitue qu'une correction (marginale) par rapport aux besoins du territoire.

Le soutien à la parentalité a été mis en œuvre par la ville via le soutien de l'Etat comme lanceur du dispositif local avec préfiguration d'un appui plus durable de la CAF. Le dispositif local a souffert d'une forme de désengagement du salarié concerné.

Le Plan mercredi a été mis en place à Canteleu via le PEDT. Cependant, ce format semble peu compatible avec les ambitions éducatives de la ville au regard des besoins et du fonctionnement du territoire, la rédaction en cours d'un PEL semble plus pertinente

Thématique santé : Renforcement de la prévention via l'ASV à travers des actions bien-vivre dans son logement, le développement des ateliers « bien-être » et de la pratique sportive de proximité. Cet item est pris en charge, avec une forte implication dans la gestion COVID, ralentissant le traitement des missions initiales de l'ASV et de la MSP. La création d'une MSP Cité Rose (QPV) par des médecins et autres acteurs de la santé est en cours. La ville souhaite également créer une seconde MSP sur la Cité Verte mobilisant des médecins avec un pôle dentaire.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

L'année 2020 a été fortement bousculée par l'épidémie Covid-19 qui a questionné sinon les actions, leur mode de fonctionnement. En effet, les actions en tant que telles ont montré durant cette année toute leur pertinence, aussi bien en termes de ciblage que de la nécessité de leur existence auprès du public. Les profondes évolutions organisationnelles pour maintenir le lien durant les confinements ont été fondamentales pour garantir les missions de service public attachées à ces actions. Les objectifs attendus sont de ce fait atteints partiellement pour nombre d'entr'elles. Quant aux vecteurs principaux (l'essence des actions) ont, eux, été préservés. Cette réorganisation a permis de rebondir à chaque épisode de desserrement des contraintes sanitaires et ainsi de pouvoir plus aisément reprendre leur cours « normal » lors de ces périodes d'accalmie.

Par ailleurs, la Ville de Canteleu a massivement investi dans les moyens techniques de gestion de la crise (masques, gel, paravents bureautiques, ouvertures de sessions informatiques à distance, attestations, prestations de sur-entretien etc...) et a desserré l'étau budgétaire pour permettre aux services de fonctionner en préservant les services dits « non négociables » comme par exemple les écoles. Ainsi des renforts en personnels ou prestations ont été ouverts spécifiquement du fait de la pandémie.

### 2. *Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf*

Les villes de Cléon et de St Aubin-lès-Elbeuf portent conjointement un projet politique ambitieux à destination des populations issues prioritairement du quartier des "Arts et Fleurs-Feugrais" dans une optique d'amélioration de la vie quotidienne des habitants, et de la promotion des valeurs républicaines d'égalité, de laïcité et de fraternité ainsi qu'une meilleure intégration de ce quartier au sein des 2 villes et de la Métropole Rouen Normandie.

La réflexion des 2 villes se situe dans une démarche prospective vis-à-vis du quartier prioritaire des "Arts et Fleurs-Feugrais" en articulation avec l'ensemble des territoires communaux, mais aussi de ceux de son environnement intercommunal : Elbeuf et Métropole Rouen Normandie.

En raison du contexte sanitaire, le choix a été fait d'augmenter le volume horaire de l'Atelier Emploi afin de répondre aux situations d'urgence et de précarité des habitants du QPV. **89 bénéficiaires dont 67 issues du QPV**. Les 2 communes sont déjà fortement engagées dans des politiques éducatives et citoyennes. Le "vivre ensemble" est le socle de toute action construite avec et pour les habitants, en particulier ceux les plus en difficulté et les plus éloignés de l'emploi. Redynamisation du dispositif d'abattement TFPB : une évaluation et une programmation des actions avec les bailleurs au titre de la TFPB ont été mises en place.

En 2020, l'intervention des 2 communes a eu pour objectif de mettre en cohérence et d'optimiser les services existants, de développer de nouvelles solidarités et de renforcer la cohésion sociale sur le quartier des "Arts et Fleurs-Feugrais", retenu NPNRU d'intérêt national. Une maquette 3D a été réalisée en juillet 2020 à la Maison du Projet, Place Saint Roch à Cléon.

### **Evolution de la situation des quartiers prioritaires par rapport au projet de territoire.**

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Du fait du programme de renouvellement urbain, de nombreux habitants quittent progressivement le QPV. La vacance s'accroît, conséquence de la préparation aux opérations liées : démolition importante du parc locatif social → démolition des dix bâtiments de la résidence Pierre Dac (90 logements) située à Cléon. Des locataires préfèrent devancer et changer de territoires, de communes. La vacance affaiblit nos capacités financières d'intervention auprès des populations les plus fragiles, populations qui restent sur notre QPV.

### 3. *Darnétal*

**Centre social** : en ce qui concerne la préfiguration d'un projet de centre social, la construction est remplacée par un projet d'acquisition (négociation en cours). Le Diagnostic partagé a été réalisé comprenant 10 entretiens de cadrage, 140 retours de questionnaires, 3 ateliers diagnostic. 4 ateliers participatifs ont été organisés en 2020-21 associant 25 habitants et 15 professionnels. Pour 2021 il s'agira de finaliser l'étude de préfiguration, étude d'AMO, la négociation de l'acquisition afin que les travaux puissent débuter en 2022.

**Santé** : le renforcement de l'action « atelier santé » via un programme d'actions autour de la prévention des addictions a pu être mené : 2 jours de formation ont été organisés pour les professionnels (16 participants), 2 matinales reportées début 2021, 2 ateliers sport, 2 interventions à la résidence autonomie (7 personnes présentes). Une newsletter a également été mise en place.

En 2021 il s'agira de :

- poursuivre de la démarche avec une déclinaison des actions auprès d'autres publics (notamment adolescents).
- maintenir la dynamique de formation permanente pour les professionnels.

### 4. *Elbeuf-sur-Seine*

#### **Education, réussite scolaire :**

**Programme de réussite éducative** : 286 enfants ou jeunes ont été suivis sur l'année 2020 (236 en QPV, 26 hors QPV, 167 garçons, 119 filles).

Le lien a été maintenu avec les enfants inscrits aux clubs coup de pouce, les ateliers se déroulant par téléphone ou en visio. Idem pour le soutien individuel qui a été maintenu par Visio ou téléphone. Les clubs « vis ta vie » n'ont pas été maintenus mais ont été prolongés au cours du mois de juillet avec une bonne fréquentation. On note une baisse des adhésions aux clubs sportifs ainsi qu'une baisse également sur la fréquentation en ACM et séjours de vacances.

La crise sanitaire de cette année n'a pas permis de mettre en place toutes les actions proposées par les EPS pour l'enfant ou le jeune. Le manque d'orthophonistes reste prégnant et ne permet pas de réaliser les nombreuses orientations préconisées. L'orientation vers les soins reste complexe et très onéreuse s'agissant des familles « sans papier ». Le PRE constate des refus de prise en charge MDPH notamment en matière de suivis psychomoteurs.



## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

**Accompagnement à la scolarité :** 461 séances étaient prévues sur l'ensemble de l'année scolaire. En raison de la crise sanitaire et du confinement, seules 277 séances ont été réalisées en présentiel. Cependant la MJC est restée présente auprès des élèves inscrits dans le dispositif CLAS en étant un soutien logistique dans le dispositif « école à la maison » mais aussi un soutien opérationnel en mettant en place des temps d'accompagnement distancié (téléphone, visio, whatsapp...)

### Accès au droit :

#### **Promouvoir le numérique**

il s'agit notamment :

- D'amener les personnes à acquérir plus d'autonomie dans la réalisation de leurs démarches sur internet par un accompagnement individualisé et des ateliers collectifs.
- De proposer une offre d'accès aux services et aux droits complémentaires en direction du public le plus éloigné (Point Relais C.A.F.)
- De permettre l'accès aux sites internet et applications sur smartphones des institutions telles la C.A.F. Pôle Emploi...
- D'accompagner l'usager dans l'utilisation des services tels la navigation, les télés procédures, les informations relatives à leurs propres comptes, la réalisation de simulations

La dynamique générale du projet a été lancée dès le début de l'année avec le recrutement d'un adulte relais comme médiateur pour l'Espace Public Numérique. Nous avons cependant été impactés de plein fouet par les 2 vagues de confinement car étant considérés comme un Espace Recevant du Public (E.R.P.), nous avons été contraints de ne plus pouvoir recevoir le public. Nous avons maintenu des permanences téléphoniques qui nous ont permis de poursuivre l'accompagnement dans les démarches numériques mais en étant amenés à faire à la place des personnes, ce qui permettait d'avancer sur leurs dossiers mais ne favorisait pas leur apprentissage vers l'autonomie. Dès la réouverture du Centre Social, la borne internet a été utilisable avec un protocole sanitaire mais les accompagnements se sont faits seulement sur rendez-vous. L'espace numérique a été remis en place début octobre sur inscription (il fonctionnait auparavant en libre-service). Une session d'ateliers collectifs, initialement prévue fin mars a dû être annulée, elle a été reprogrammée en octobre mais annulée de nouveau suite au 2ème confinement

### Promotion de la sante :

#### **Atelier Santé Ville :**

Sur l'année 2020, 276 actions ont été mises en place, du 15 Janvier au 31 Décembre 2020 par l'ASV :

- Recrutement d'un médiateur santé,
- Tutorat d'une stagiaire en DEJEPS pendant 18 mois,
- Création et participations à des réunions,
- Créations et coordinations d'événements (Question Santé, Moi(s) sans Tabac),

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- Participation à la dynamique territoriale (PRE, MAIA, PTSM, REVIF, Semaine des Droits de l'Enfant...),
- Création de formation (addictions),
- Participation aux animations régionales et Métropolitaines (ARS-PSN),
- Rencontres de 38 professionnel.le.s/partenaires pour faire connaître l'ASV et ses missions,
- Création de Newsletter « Infos-Santé » et diffusion d'informations auprès des partenaires du territoire,
- Aide à la gestion de la crise sanitaire (communication et diffusion d'infos auprès des partenaires, appui auprès des professionnel.le.s de santé, aide au CCAS...).
- Réflexion collective sur une maison pluridisciplinaire de santé.
- Aide au développement des accueils des étudiant-es en service sanitaire sur le territoire elbeuvien.
- L'animation d'un Point Relais Documentaire, avec proposition d'un accompagnement à la méthodologie de projet et le prêt d'outils pédagogiques aux professionnel.le.s.
- Créer et coordonner des projets pouvant répondre à des problématiques sociales du territoire, en partenariat avec les services des villes et aussi les structures du territoire.
- Participation aux animations régionales ARS et PSN, CTPS, journées régionales, journées/modules de formation de Promotion santé Normandie à l'échelle régionale, représentante de coordo dans des groupes de travail régionaux.

### Points forts :

Des nouveaux professionnel.le.s sont rencontré.e.s et se mobilisent. L'ASV est déjà bien repéré sur le territoire, comme outil/ressource d'accompagnement auprès des structures. Un réseau d'acteurs-rices professionnel.le.s déjà très présent, conséquent et investi. La prise de poste de la nouvelle ASV en 2020 a permis de revoir des structures du territoire du réseau et d'agrandir le réseau. Cette arrivée a également permis de reposer à plat certains projets en cours et d'évaluer les besoins des structures et de la population. La crise sanitaire a permis à l'ASV une intégration plus rapide avec le réseau médical du territoire et une meilleure visibilité réciproque. Le PRD et l'ASV sont identifiés comme des outils ressources pour le territoire.

### Points faibles :

Peu de projets émergent sur les allocations ressources de l'ARS. La crise sanitaire et l'arrivée d'une nouvelle ASV n'ont pas permis de mettre en place des groupes de travail. La relation aux établissements scolaires (CESCI) est présente mais compliquée dans la manière de travailler. Une connaissance très limitée de ce que veut dire SANTE pour une majorité des professionnel.le.s du territoire.

### Piste d'amélioration :

- Développer et renforcer le travail avec le Programme de Réussite Éducative (PRE) dans la mise en place de parcours de santé adaptés auprès des élèves.
- Renforcer l'appui auprès du CESCI pour son organisation et son articulation, dans de l'aide à la méthodologie (organisation des réunions, ouverture aux partenaires du territoire...).

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- Continuer le développement et l'animation du Point Relais Documentaire en lien avec une dynamique de territoire (Louviers...) : créer un catalogue des outils disponibles, créer des Journées Découvertes d'Outils pour les acteurs.rices du territoire, renforcement des compétences en méthodologie de projet.
- Renforcer le lien ASV avec le réseau médical du territoire.
- Faire du médiateur santé un acteur repéré et incontournable sur le territoire, auprès de la population et dans le réseau des professionnel.le.s.
- Créer et animer 2 groupes de travail pour les acteurs.rices du territoire (tous secteurs), qui pourront permettre de mettre en place différents nouveaux projets sur le territoire (PRSE3, Sang tabou, PASS'Santé...) ou d'en faire émerger de nouveaux : « santé et précarité » / « santé mentale ».
- Impulser la mise en place d'un Contrat Local de Santé sur le territoire Elbeuvien.
- Créer un COPIL de l'ASV vers Mai/Juin 2021.

### 5. *Grand-Couronne*

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Deux périodes successives de confinement ont particulièrement affecté le déploiement des actions en direction des publics des quartiers prioritaires.

L'accompagnement des habitants pour développer le bien-être social reste une préoccupation première pour la collectivité. Le travail premier consiste à mobiliser plus encore les dispositifs de droits communs au bénéfice des habitants des 2 QPV de la ville. Ce point est un élément central de la stratégie de mobilisation des ressources pour cet exercice. La dynamique de travail en réseau est un élément clef pour la mise en œuvre de cette ambition.

#### **Actions menées sur les quartiers prioritaires par rapport aux priorités définies dans le projet de territoire**

Le programme d'actions a été décliné en 8 opérations :

- Les rendez-vous du PEL,
- Les ateliers de vie quotidienne,
- Prévention santé,
- Promotion et valeurs de la république,
- Lutte contre le décrochage scolaire,
- La participation citoyenne,
- Ludothèque et parentalité.

L'ensemble de ces opérations s'inscrivaient dans le cadre des constats et orientations arrêtés dans le PERR :

- Un constat partagé d'une action importante de la collectivité et des partenaires sur la ville avec une difficulté à relayer l'action publique et à établir le lien de proximité nécessaire pour relayer l'information et soutenir les populations les plus fragilisées.
- La perception de grande fragilité éducative qui nécessite une action en direction des enfants et jeunes les plus en difficulté et des initiatives à engager notamment dans le soutien à la parentalité.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- Concernant la mobilité, la commune ne bénéficie pas d'un réseau de transport en commun qui permettrait aux habitants de bénéficier de l'ensemble des services auxquels ils pourraient prétendre. Les propositions actuelles ne couvrent pas les besoins de réseau sur les zones économiques locales (industrielles) et constituent un véritable obstacle à l'insertion sociale, professionnelle, voire de scolarisation selon les cartes scolaires des lycées.

### Les axes et objectifs de travail retenus :

#### Préfiguration espace de vie sociale

- Echanger avec les habitants pour tenir compte de leurs besoins et de leurs attentes,
- Développer des initiatives de proximité,
- Favoriser la communication et l'information au plus des habitants,
- Affiner le diagnostic social de territoire partagé,
- Concentrer les initiatives dans des espaces identifiés,
- Elaborer un projet et des actions partagées.

#### Education

- Structurer les actions dans le cadre du PEL de la ville
  - Renforcer le soutien à la scolarité
  - Identifier avec les partenaires les problématiques et développer des actions pour renforcer les compétences et acquisitions des enfants et des jeunes
  - Développer un plan d'action pour soutenir la fonction parentale en associant les familles aux projets
- Mobilité
- Etablir un diagnostic des besoins et fragilités du territoire
  - Rendre accessible les ressources et services nécessaire à assurer le quotidien des habitants de la commune ?

#### Prévention :

- Renforcer le travail en réseau notamment dans le cadre du CLSPD
- Déployer les moyens matériels pour soutenir l'action humaine
- Renforcer les actions de prévention primaire notamment en milieu scolaire

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Si les grandes orientations ont pu être tenues, le déploiement des initiatives a fortement été impacté par le contexte sanitaire. La recherche d'adaptation a été permanente. Le nécessaire lien à maintenir avec les habitants fragilisés, a été recherché dans toutes les actions entreprises et sur le maintien au maximum des services et missions de service public.

Systématiquement la collectivité, avec le concours des partenaires du territoire, s'est inscrite dans le cadre des dispositifs proposés hors contrat de ville (quartier solidaire, colos apprenantes...).

Ainsi durant les périodes de vacances scolaires, un déploiement plus important d'actions a permis de renouer le contact avec les habitants.

### 6. *Le Petit-Quevilly*

**Education** : le travail en direction des collèges a été maintenu et celui en direction des lycées développé. Un suivi des reconstructions des écoles est mis en place.

**Centre social** : l'activité a été transférée dans des bâtiments provisoires. L'accueil a été discontinu en raison de la gestion du Covid. Un nouveau référent famille est arrivé début 2020 et a impulsé une nouvelle dynamique.

**Vie associative** : il s'agit d'accompagner les associations locales, de mettre en place un projet de complémentarité des actions et d'accompagner la création de nouvelles associations. Malgré un appui aux associations locales, l'année 2020 fut difficile pour plusieurs associations

**Santé** : depuis le début 2020 le RTPS a laissé place à un Atelier Santé Ville. Des groupes thématiques : santé mentale, addictions, non recours aux soins ont commencé des actions de sensibilisation malgré les périodes de confinement. Un groupe de porteurs de projet a été constitué pour réaliser une MSP.

**Insertion** : en 2020, le travail de présence sociale s'est indispensable pour gérer les tentatives de regroupement pendant les périodes de confinement. Le suivi des clauses sociales a été assuré par l'équipe de la mission insertion.

### 7. *Maromme*

**Habitat** : en ce qui concerne le renouvellement urbain, travail en cours avec la volonté du bailleur d'intégrer dans son projet des logements en accession sur le QPV. Le comité de suivi de la CIA se tient 2 fois/an. Une AS est dédiée à l'accompagnement social lié à l'habitat ainsi que l'analyse des candidatures sur les logements du contingent. Il y a un projet de 40 LLS dédiés aux seniors (agrément 2019) et 47 au titre du PLH 2020.

**Education** : absence de coordinateur PRE de mars à décembre mais le lien a été maintenu ainsi que les accompagnements AFEV à distance lors du 1<sup>er</sup> confinement. la collectivité a prêté des ordinateurs aux enfants démunis lors de l'école à distance.

**Espace de Vie Sociale** : la labellisation EVS a été obtenue courant 2020. Les actions ont été mises en veille à cause du retard des travaux dans le bâtiment et de la crise sanitaire qui a imposé la fermeture des ERP. L'organigramme a été modifié suite au départ de la coordinatrice. Le coordinateur de soutien parental reprend la gestion du dispositif.

**Insertion** : la ville de Maromme a décidé de se retirer du consortium du projet par manque d'ingénierie dans ce dispositif. Néanmoins un lien sera maintenu avec le groupe de pilotage afin de maintenir le niveau d'information sur les actions mises en œuvre.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

**Tranquillité publique** : les activités du CLSPD et du dispositif de rappel à l'ordre se poursuivent. De nouvelles caméras de vidéoprotection ont été installées dans le parc Pélissier depuis son libre accès au public. Idem dans le quartier Portes de la ville en remplacement des caméras nomades. Suite au départ de l'agent de la PM formé aux actions préventives, l'action est figée. Les patrouilles nocturnes ont été renforcées notamment lors des couvre-feux et contrôle du port du masque.

**Participation citoyenne** : une restitution de la participation citoyenne à la réflexion sur l'avenir de l'ancienne mairie a été menée auprès des élus. Le Projet d'étude participative sur l'agriculture urbaine a été mis en veille suite à la crise sanitaire.

### 8. *Notre-Dame-De-Bondeville*

Les actions menées sur notre quartier prioritaire sont les suivantes :

**Renforcement du partenariat avec les bailleurs** : ce dossier a été repris par Graziello Bilongo, chargé de mission politique de la ville, lors de sa prise de poste en août 2020. La crise sanitaire n'a pas permis de rencontrer les bailleurs en 2020 ; une seule réunion partenariale a pu se tenir, en l'absence des bailleurs. Pour 2021, il est prévu d'organiser une rencontre avec les deux bailleurs, la commune, le délégué du préfet et la Métropole, afin de faire le point sur l'abattement TFPB, et de mettre en place des perspectives de travail pour les années à venir (possibilité de chantier jeunes, etc).

**Création d'un Espace de Vie Sociale** : le projet piloté par Emilie Addari (directrice du CCAS) a été validé en conseil municipal, et l'emplacement devrait se situer au-dessus de l'école Jean Moulin. C'est un lieu de rencontre et d'échanges intergénérationnel visant à favoriser le lien social ainsi qu'un accès à des services variés, des animations, des actions collectives... Cet espace peut ainsi regrouper des initiatives partenariales et associatives au service des habitants du QPV Jean Moulin. La commune a également la possibilité de solliciter la création d'un ou des postes d'adultes-relais. Les travaux n'ont pas encore commencé et pourraient débuter dès 2021. La commune doit également procéder au recrutement d'adultes-relais.

**Projet d'orchestre à l'école** : c'est un projet social, éducatif, culturel et citoyen. Il s'inscrit dans une convention renouvelée pour trois ans et mise en place par le Département en partenariat avec la Ville. Ce projet est destiné aux enfants issus du quartier prioritaire de la ville qui n'ont pas facilement accès à l'apprentissage de la musique, notamment parce que l'acquisition d'un instrument constitue un frein. La formation s'étend de la classe de CE2 au CM2, à l'école Jean Moulin, et permet aux enfants de bénéficier de l'apprentissage collectif d'un instrument de musique. L'association Orchestre à l'école finance 50% du montant des instruments, la commune finance le reste.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

A noter que les actions déployées en 2019 ont été reconduites cette année. Ces trois missions sont gérées par le même agent. Pour rappel, il s'agit des actions suivantes :

**Programme de réussite éducative** : un coordonnateur est chargé d'articuler le parcours et d'assurer le suivi individualisé des enfants bénéficiaires, en proposant des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel, sportif) en accord avec les familles. Il travaille en partenariat avec une équipe pluridisciplinaire de soutien composée d'acteurs du milieu scolaire et du milieu social.

« **Avec les parents... pour les enfants** » : dans le cadre du REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité), cette action se caractérise par la mise en place d'ateliers dans les thématiques suivantes ; Cafés des parents, Ateliers bien-être et estime de soi, Ateliers cuisine économique, etc.

**Chargé d'accueil de proximité** : installé au Point Info Jeunes, il propose un accueil en libre accès et informel en mettant à disposition du public un certain nombre d'outils. Il apporte également un suivi individuel en accompagnant l'utilisateur et en l'aidant dans ses démarches pour optimiser son retour vers l'emploi (rédaction de lettre de motivation et élaboration de CV). Le chargé d'accueil de proximité met en place des actions collectives et des ateliers, développe le partenariat.

### 9. *Oissel-sur-Seine*

**Projets « réussite éducative des scolaires » et « en route pour la lecture »** : Ce dispositif permet aux élèves en difficulté de pouvoir acquérir des compétences nécessaires liées au tronc commun du programme éducatif. Il permet également d'impliquer davantage la structure familiale. La crise sanitaire a eu pour conséquence avec les périodes de confinement l'arrêt des ateliers « en route pour la lecture » compensés à la rentrée de septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint. Les projets participatifs avec la réussite éducative des scolaires n'ont pu se réaliser. Il faut noter le maintien du dédoublement des classes de CP et de CE1. Le projet d'une crèche multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles verra le jour pour 2024-2025 sur le quartier Saint Julien.

**Emploi** : les partenariats ont été renforcés avec les différents acteurs locaux tels que la mission locale, le pôle emplois et l'APRE. Le taux de fréquentation de la MFS ne cesse de croître avec une suspension du service pendant la 1<sup>ère</sup> période de confinement et ensuite la mise en place d'un service à distance pour les habitants et physique pour les urgences sociales. La crise sanitaire a très fortement impacté la réalisation des ateliers collectifs avec la fermeture de l'Espace Public Numérique.

**Santé** : Mise en place d'une action collective autour des compétences psychosociales et de l'alimentation avec différents partenaires institutionnels, tels que le CMS et le secours populaire sur le parcours de soin incluant la formation nutrition faite par les agents du CCAS afin de mener des ateliers de nutrition sur un public fragile.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

**Jeunesse :** L'accueil de jeunes a été fermé du 17 mars au 6 juillet (confinement puis déconfinement), et du 30 octobre au 15 décembre (interdiction d'ouverture en raison du deuxième confinement). Les plannings d'activités ont été réduits sur les périodes d'ouverture, en raison des fermetures de la plupart des lieux de sorties habituels. Lors du 2<sup>ème</sup> confinement, le directeur a été redirigé vers l'école primaire du quartier (accueil périscolaire), afin de pouvoir garder un lien avec les familles du secteur.

Le suivi en insertion socio professionnelle n'a pas été possible durant le premier confinement, l'agent s'est par contre investi sur un suivi social de ce public encore plus précarisé (aides alimentaires d'urgence, écoute, transfert de compétences, conciliation...) et a élargi son action auprès de nouvelles familles. Il a également pu être un relais pour la promotion des départs en « colos apprenantes ». Dès l'été, il a pu reprendre ses actions auprès des 16-25 ans (aide à la reprise d'activité –rdv pôle emploi et intérim, rédaction des cv et des candidatures, recherches de CDD, chantiers éducatifs, bénévolat...)

### 10. Rouen

#### Point de situation et grandes orientations pour 2020

Fort de ses valeurs de solidarité et de respect de l'équilibre des territoires, la Ville de Rouen se donne pour ambition de garantir « un droit à la Ville » pour tous.

Elle souhaite poursuivre la mutation de ses quartiers les plus fragiles en réduisant les inégalités socio-économiques entre ses territoires, en améliorant les conditions de vie de chacune et chacun par une intervention publique adaptée aux spécificités de ces quartiers.

Les projets de territoire inscrits dans le contrat de ville 2015-2022 veulent répondre aux 13 « objectifs » qui recourent les trois principaux piliers de la politique de la ville :

#### ➤ **Cohésion sociale :**

- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des équipements publics et services de proximité
- Développer des actions auprès des jeunes des quartiers en médiation et en prévention
- Renforcer la coordination des partenaires pour la prévention des impayés locatifs
- Renforcer l'accompagnement social des ménages dont les conditions d'occupations des logements sont fragilisées (en situation ou en risque d'impayés)
- Développer la participation des habitants aux actions d'accompagnement et de développement social local

#### ➤ **Développement de l'activité économique et de l'emploi**

- Améliorer la levée des freins à l'emploi
- Favoriser le développement de l'offre de services en matière d'insertion professionnelle et de formation
- Travailler les représentations associées aux métiers dans le cadre de la construction des projets professionnels
- Consolider la mixité fonctionnelle des quartiers



## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

### ➤ **Cadre de vie et renouvellement urbain :**

- Diversifier l'offre de logements en développant des produits immobiliers adaptés à la demande (logements individuels en accession à la propriété)
- Affirmer une stratégie d'attribution concertée des logements sociaux à l'échelle intercommunale afin de limiter la concentration de publics fragilisés sur les mêmes secteurs
- Mettre en place un outil d'observation des conditions d'occupation du parc social à l'échelle infra-communale pouvant être développé à sur l'ensemble de l'agglomération.
- Favoriser l'attractivité du territoire et le changement d'image des quartiers en valorisant leur identité

Par ailleurs, si une véritable mutation des quartiers a été engagée dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain, les caractéristiques de ces quartiers mettent en exergue la nécessité de poursuivre la dynamique engagée par un nouveau programme d'opérations de renouvellement urbain, complémentaire et réorienté selon les priorités suivantes :

Sur le quartier Grammont :

- Soutenir la diversification de l'habitat (Reconstruction de logements en accession à la propriété sur le secteur des Contremoulins)
- Améliorer le confort des logements en poursuivant la réhabilitation et la résidentialisation (Groupe David Ferrand)
- Requalifier l'offre de services publics (construction d'un nouvel équipement intégrant le centre social, le CMS, un espace sportif)

Sur le quartier des Hauts de Rouen :

- Réussir la mixité sociale en renforçant la diversification de l'habitat
- Améliorer le confort des logements en poursuivant la réhabilitation et la résidentialisation des bâtiments
- Requalifier l'offre de services publics et conforter les polarités commerciales
- Retisser des liens entre les quartiers et avec le reste de la ville

Les perspectives que la Ville de Rouen a souhaité se donner en 2015 au travers des actions qu'elle engage avec ses partenaires, tant au titre du contrat de ville que par la mobilisation des politiques publiques de droit commun au bénéfice de ces quartiers sont les suivantes :

### ➤ A court terme (5 ans) :

- L'amélioration de l'environnement quotidien et de proximité des habitants
- La poursuite des interventions sur le parc d'habitat
- Restructuration du centre de vie sociale afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'hébergement des structures associatives et institutionnelles
- Le développement d'actions d'animation et d'accompagnement à destination de la jeunesse
- Renforcer l'accompagnement des habitants vers l'emploi

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- L'enrayement du processus de précarisation de l'occupation du parc social : (renforcer les moyens d'accompagnement social lié au logement...)
  - La consolidation de la mixité fonctionnelle : améliorer la visibilité des équipements et les conditions d'accueil des entreprises
  - La promotion de l'image des quartiers en valorisant leur identité
- A long terme (10-15 ans) :
- La diversification de l'habitat (notamment via la construction de maisons individuelles en accession à la propriété)
  - La définition des objectifs de mixité pour le parc social
  - La poursuite du développement de l'attractivité des quartiers
  - Le traitement qualitatif des franges des quartiers Hauts de Rouen

La dimension éminemment transversale de la politique de la Ville ne saurait limiter l'intervention de la Ville au seul cadre précité. Ainsi, la vision prospective du territoire Rouennais et ses objectifs stratégiques trouvent un écho auprès des réflexions menées par la Ville. Parce que notre ambition d'attractivité renouvelée de ces quartiers se conjugue à notre volonté de permettre une réelle égalité des chances, nos orientations sont également articulées avec les priorités du Projet Educatif Territorial, ou de la Stratégie Locale de Sécurité et de Prévention de la délinquance.

En 2019, le contrat de ville a fait l'objet d'une révision dans le cadre du Protocole d'engagements renforcés et réciproques dans lequel la Ville de Rouen a réaffirmé les priorités suivantes :

- Renforcer la réussite éducative
- Améliorer, adapter et coordonner les réponses en matière d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi
- Veiller au maintien du lien social et à l'accès aux droits
- Veiller au maintien de la tranquillité publique et lutter contre les trafics

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire qui a amené la Ville à mettre en place de nouvelles réponses adaptées au contexte, à faire évoluer les pratiques professionnelles et les modalités d'accueil et d'accompagnement du public ainsi qu'à renforcer l'accompagnement auprès des associations. Enfin, certaines manifestations ou projets ont dû être annulés ou reportés.

### Evolution de la situation des quartiers prioritaires par rapport au projet de territoire en général

La Ville de Rouen et son CCAS ont réalisé un travail d'actualisation du diagnostic social de la Ville dans le cadre de l'Analyse des Besoins Sociaux. Ce travail a été réalisé avec une approche infra-communale, permettant de faire ressortir les caractéristiques des différents quartiers. Il est à noter que ce diagnostic social a fait l'objet de nombreux temps de présentation et d'analyse partagée avec les partenaires de la Ville (institutions diverses, associations...).

Ce travail a permis notamment d'actualiser la situation de nos quartiers prioritaires sur la Ville.

11. *Saint-Etienne-Du-Rouvray*

**Emploi / insertion :**

**Mise en œuvre du projet « repérer et mobiliser les publics invisibles notamment les plus jeunes d’entre eux » :** Difficultés liées à la crise sanitaire (impossibilité d’organiser des visites à domiciles, annulations des manifestations sur la ville et fermeture des clubs sportifs). 3 rencontres institutionnelles ont pu être organisées. A fin décembre 2020, 12 jeunes ont été repérés et intégrés dans le projet Métropole. Parmi les jeunes repérés en 2020, 5 jeunes sur les 12 sont des décrocheurs scolaires, les 7 autres ont soit perdu leur emploi pendant le confinement et n’ont fait aucune démarche pour s’inscrire à Pôle Emploi ou la ML soit ont décroché de la ML depuis plus de 6 mois.

La moyenne d’âge des 12 jeunes repérés est de 20 ans. Parmi les 12 Jeunes :

- 1 jeune fille n’a pas donné suite et est sortie du dispositif. Sa référente n’ayant pas réussi à la mobiliser ni à la recontacter.
- 1 jeune couple a déménagé dans l’Eure, le garçon ayant retrouvé un emploi chez Renault, la jeune fille s’est réinscrite à la Mission Locale. Lors de leur entrée dans le dispositif, après la sortie du confinement, ils rencontraient de nombreuses difficultés, financières, administratives, logement, emploi. A leur sortie, les problèmes administratifs étaient en cours de règlement, ils ont bénéficié d’un accompagnement par la Mission Locale.
- 1 jeune après son inscription à la ML est entré en formation dans le dispositif #avenir de la Région.
- Les 8 autres jeunes se sont inscrits à la Mission Locale et sont en cours d’intégration dans la Garantie Jeune.

Consolidation et développement de dispositifs de « mise en emploi » (chantiers d’insertion, « job rebond », « coup de pouce », chantiers à contrepartie...) :

**Mise en emploi et chantiers :** au total 43 bénéficiaires (13 femmes, 30 hommes) dont 65% en QPV.

**Chantiers passerelle :** 4 personnes ont travaillé durant 2 semaines sur des chantiers de peinture répartis sur le territoire Métropole. Parmi eux trois étaient inscrits dans un parcours délinquant et un autre dans une situation sociale dégradée (logement, ressources).

**Chantiers coup de pouce :** 23 personnes ont réalisé des missions d’une semaine, sur des postes d’agent d’entretien, de peintre manutentionnaire ou d’agent de tri.

**Jobs Rebond insertion :** 6 personnes ont intégré des services communaux pour y réaliser des missions d’agent d’accueil, de voirie, de manutention. Obtention d’un financement « Quartiers solidaires » pour la mise en place d’ateliers sur la mobilité et de chantiers citoyens à contrepartie (écriture du projet et organisation du projet en 2020).

**Amélioration de la qualification des publics (apprentissage de la langue, formation de base, numérique...) :**

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

**Formation de base numérique :** 1 247 utilisations de l'espace numérique à la MIEF en 2020. La comparaison des taux de fréquentation de la structure en 2019 & 2020 montre qu'en dehors des périodes de confinement la MIEF retrouvait son public, tant pour les services, que pour l'espace numérique (2 postes ouverts).

135 personnes différentes ont bénéficié des ateliers numériques proposés en 2020 à la salle partagée Aragon, les centres socioculturels Georges Brassens et Jean Prévost et la bibliothèque Elsa Triolet. Ils sont majoritairement fréquentés par des femmes seules qui rencontrent des problèmes liés aux démarches administratives sur les sites internet. La période de confinement a interrompu la tenue des cours entre mars et juin, mais un nouveau calendrier a permis de proposer des dates supplémentaires entre juin et juillet. Des postes informatiques ont été mis à disposition dans les structures municipales dans le cadre du Plan d'urgence sociale local. Apprentissage de la langue : soutien aux associations locales qui développent des actions d'apprentissage de la langue

### Education / Réussite éducative :

**Augmentation des capacités d'accueil pré-scolaire et promotion de la scolarisation précoce dès 2 ans :** Le projet petite enfance évolue, en lien avec la CAF (plan rebond) et le Dpt de seine maritime, et les capacités d'accueils collectifs réguliers augmentent à la rentrée 2021.

Parallèlement, grâce au plan enfance Ambition égalité, un programme de formation concerne 160 professionnelles de la petite enfance (EAJE / ATSEM / Assistantes maternelles) sur 3 thématiques : Bilinguisme et interculturalité / acquisition et développement du langage / communication gestuelle.

3 dispositifs « TPS » (classe de toute petite section) sont mis en œuvre dans les écoles du château blanc, soit 54 enfants de 2 ans. Peu d'accueil dans les autres sections. Le taux de scolarisation des – 3 ans reste plus faible que celui de l'académie.

**Développement du partenariat avec l'éducation nationale sur l'inclusion scolaire et la médecine scolaire :** le programme de réussite éducative et les actions de la cité éducative facilitent le dépistage et la prise en charge des enfants ayant des difficultés de santé. En particulier par le renforcement des capacités d'encadrement sur les temps extra et périscolaires ou par l'aide à l'accès aux soins (via des conventions avec des professionnels de santé par exemple).

Le Programme de Réussite Éducative a étudié et accompagné 309 situations en 2020. 65% des suivis sont des garçons (71% en 2019). L'écart s'est légèrement inversé si on compare à l'année 2019. La prépondérance des suivis masculin par rapport au nombre de filles accompagnées est un phénomène national

### Domaines d'intervention :

- 45% des orientations ont un lien avec la scolarité. Ce champ regroupe un grand nombre de problématiques variées : des difficultés au niveau des apprentissages, de la concentration, du vivre ensemble, de l'absentéisme, du décrochage. Il concerne aussi des enfants qui ont des fragilités autour de la lecture, écriture et mathématiques.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

- 22% des orientations sont pour les enfants qui ont besoin d'ouverture vers l'extérieur, car issus de familles très repliées sur elles-mêmes ou isolées. Le PRE oriente ces situations vers les clubs sportifs, le conservatoire, les activités artistiques et culturelles.
- 21% sur l'axe santé. Le PRE accompagne les familles et les enfants qui ont besoin d'être soutenu sur les démarches de soins, de bilans chez des spécialistes, d'orientation. Il aborde également les questions autour du handicap.
- 12% des interventions sur l'accompagnement des parents qui peuvent se retrouver en difficulté financière ou administrative, problématique de logement. Lien entre les familles et l'école.

### Santé :

**Coordonner et animer le réseau des acteurs afin d'améliorer les parcours de santé** : signature du CLS3 le 04/02/2020 et diffusion aux partenaires. Pas de COPIL. 2 équipes projet réalisées.

**Promouvoir les parcours favorables à la santé, tout particulièrement en direction des populations les plus vulnérables** : 1 professionnel a été formé au dispositif nutrition précarité. 3 habitantes ambassadrices ont été formées à la prise de parole en public et à la nutrition. 16 rencontres ont été réalisées impliquant 30 partenaires différents. 135 actions ont été mises en œuvre, 130 partenaires impliqués et 3170 personnes touchées. Les actions ont dû être reportées et/ou adaptées en cours d'année en fonction des périodes de confinement et des contraintes sanitaires.

**Rendre effectif l'accès et l'accompagnement aux soins de santé** : lancement d'un projet sur le dépistage et l'accès aux soins des enfants présentant des TND dans le cadre de la Cité Educative du Château Blanc. 4 actions ont été mises en place avec les 6 habitantes devenues ambassadrices santé sur le thème de la nutrition (animation de stand, participation au projet de jardin partagé, création d'outils de communication).

### 12. *Sotteville-lès-Rouen*

#### Cadre de vie :

Chantier de réhabilitation et d'auto-réhabilitation de logements : 12 demandeurs d'emploi sélectionnés par la mission locale, pôle emploi, les services de la ville et le bailleur participeront à un chantier de réhabilitation et d'auto-réhabilitation en 2 phases sur l'année, encadrés par des techniciens de l'association Interm'aid'Emploi (un encadrant technique et un accompagnateur sur les projets individuels). Chaque participant a travaillé 5 semaines sur la base de 24 h par semaine du lundi au jeudi, le vendredi matin étant dédié à l'accompagnement individuel sur le projet futur. Dans une première phase de 3 mois d'avril à juin, le projet est de réhabiliter un logement vide du bailleur Le Foyer du Toit Familial autour de la peinture, du papier peint. Une deuxième phase a eu lieu de septembre à novembre sur un logement occupé dont un des membres de la famille participera à la réhabilitation de tout ou partie de son logement. Le bailleur Le Foyer du Toit Familial mettra à disposition le ou les logements vides et le matériel nécessaire pour les travaux. Pendant chaque période du chantier des formations seront organisées sur site sur les compétences clés nécessaires à la réussite du chantier, des temps seront dédiés pour emmener les

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

groupes sur des plateaux techniques. Une phase en fin de chantier est prévue pour sensibiliser les habitants à l'écocitoyenneté, avec porte ouverte du ou des logements réhabilités, reportage photos sur les étapes d'embellissement du logement et ateliers de sensibilisations aux économies d'énergie, au réemploi, au tri des déchets... avec la ressourcerie résistes, le SMEDAR, la métropole, ENGIE...

Création d'un espace extérieur de convivialité : Enquête par le bailleur Habitat 76 auprès des habitants sur leur souhait d'aménagement de l'espace extérieur rue Gallouen sur SER.

### **Education, réussite scolaire :**

**La mobilisation des dispositifs de droit commun enfants, sur le quartier de la politique de la Ville :** 36 enfants ont pu bénéficier avec leurs parents d'un accompagnement vers les dispositifs de droit commun (CCAS, CMS, CMP, association culturelle ou sportives, etc.). Cet accompagnement se fait par le biais d'entretiens, d'accompagnements physiques auprès du partenaire mais également par une vérification de l'accroche aux dispositifs d'orientation par la famille. Le nombre d'accompagnement sur le QPV a doublé (18 en 2019).

**Le Suivi Individualisé :** les familles sont accompagnées de façon individuelle par la référente de parcours. Cet accompagnement se décline sous forme d'entretiens individuels avec les parents et /ou les enfants. La référente de parcours est le lien entre les familles et l'ensemble des professionnels intervenant auprès de l'enfant : école, centre de loisirs, C.M.P., C.M.S., clubs sportifs... Ce dispositif favorise une meilleure articulation et cohérence des accompagnements du droit commun et permet aux professionnels de se sentir moins isolés.

**Le LudoCLAS:** on désigne par accompagnement à la scolarité l'ensemble des actions visant à offrir aux côtés de l'école, l'appui et les ressources nécessaires dont les enfants ont besoin pour réussir leur scolarité. Ces actions sont centrées sur l'aide aux apprentissages et sur les apports culturels nécessaires à leur réussite scolaire. Elles se mettent en place par le biais d'un partenariat avec la CAF dans le cadre du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité (CLAS). A Sotteville-lès-Rouen, ce dispositif est dénommé LudoCLAS. Un travail de priorisation des besoins des enfants et un diagnostic plus affiné a pu se faire avec les enseignants. L'objectif est de renforcer la confiance des enfants en leur capacité de réussite personnelle et scolaire.

82 enfants ont été accueillis au cours de l'année 2020 dans le cadre du LudoCLAS à l'école élémentaire et dans le quartier prioritaire Buisson Gallouen. Les ateliers « A vous de jouer » n'ont pas pu être réinvestis cette année au vu des conditions sanitaires.

**Continuité d'activité du RÉCRE pendant le confinement du printemps :** le RÉCRE a maintenu la relation avec les enfants, les jeunes et leurs familles pendant la période de confinement (mars-mai 2020), afin d'assurer la continuité de l'accompagnement éducatif et de rester en veille sur d'éventuelles situations préoccupantes. Cela s'est traduit par les actions suivantes : livraison de « kits éducatifs » (comprenant des jeux, des livres et un peu de matériel) : 30 enfants en QPV (certains ayant été livrés plusieurs fois). Impression et livraison du travail scolaire, lorsque cela ne pouvait pas être assuré par l'école ou autres relais de la famille : 11 livraisons en QPV, à destination de 7 en QPV. Lien téléphonique avec les 41 enfants bénéficiaires des dispositifs d'accompagnement à la

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

scolarité : appel a minima hebdomadaire par les animateurs des dispositifs d'accompagnement à la scolarité (une vingtaine d'enfants étaient appelés au moins 2 fois par semaine). Sur le QPV, 9 nouveaux enfants ont pu être identifiés et accompagnés durant cette période. Les familles ont particulièrement apprécié ces différentes démarches, qui ont été maintenues jusqu'à la fin de l'année scolaire pour les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, et jusqu'au retour effectif des enfants à l'école pour les autres dispositifs (réouverture progressive des écoles à partir du 18 mai).

Au total **432** enfants ont bénéficié d'un accompagnement en 2020 (sur SLR dont **140 enfants** par le RéCRE/PRE sur le QPV (107 en 2019)).

**Relations filles / garçons** : Poursuite du projet « parlez-moi d'égalité » avec la formation du groupe d'intervenants à la laïcité, préparation des ateliers.

**Santé** : mise en place d'un projet prévention santé sur la commune de SOTTEVILLE LES ROUEN (avec détermination des axes de priorités autour de l'obésité, le tabagisme, la santé mentale, la précarité menstruelle, les cancers au féminin-octobre rose, les perturbateurs endocriniens, sport et santé, les maladies sexuellement transmissibles)

**Insertion/emploi** : rencontres régulières du Groupe opérationnel « repérer et mobiliser les invisibles », suivis de jeunes mis en place. L'initiation au numérique n'a pu être mise en place du fait de la pandémie.

### II). La programmation financière 2020 du Contrat de ville

186 dossiers ont été déposés par les porteurs de projet, dont 64 actions nouvelles. Au terme de l'examen des demandes de subvention, le comité des financeurs du 11 mars 2020 a validé 171 actions pour la programmation financière 2020.

Sur ce total, 4 actions ont un rayonnement métropolitain et sont financées à ce titre par la Métropole. Il faut noter que sur les 64 nouveaux projets déposés, 1 concernait le volet cadre de vie, 53 concernaient le volet cohésion sociale, 10 concernaient l'emploi.

Sur la base des propositions du comité technique, la répartition des fonds du ANCT et Métropole par grandes orientations stratégiques est la suivante :

Répartition des crédits spécifiques politique de la ville	ANCT		MRN		Nombre d'actions programmées	Dont nombre d'actions nouvelles retenues
	En valeur absolue	En % du total	En valeur absolue	En % du total		
Cadre de vie	28 500 €	1%	0 €	0 %	5	4
Cohésion sociale	1 302 012 €	67 %	370 704 €	65 %	122	20
Formation, emploi, économie	457 295 €	23 %	146 470 €	26 %	35	3
Tranquillité publique	26 150€	1 %	0 €	0 %	2	0

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Transversal (ingénierie/participation)	129 550 €	6 %	0 €	0 %	7	1
PTLCD	0 €	2 %	43 000 €	9%	8	5
<b>TOTAL</b>	<b>1 943 507 €</b>	<b>100 %</b>	<b>560 174 €</b>	<b>100 %</b>	<b>179</b>	<b>33</b>

Sur le pilier « cohésion sociale », les actions et financements se répartissent de la manière suivante :

Répartition des crédits spécifiques politique de la ville	ANCT		MRN		Nombre d'actions programmées
	En valeur absolue	En % du total	En valeur absolue	En % du total	
Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité	72 470 €	5 %	0 €	0 %	11
Education, réussite scolaire	793 047 €	61 %	244 517 €	66 %	51
Accès au droit	76 264 €	6 %	83 983 €	23 %	12
Equipements et services sociaux de proximité	83 121 €	7 %	0 €	0 %	8
Promotion de la santé	104 212 €	8 %	42 204 €	11 %	10
Accès à la culture, aux sports et aux loisirs	172 898 €	13 %	0 €	0 %	30
<b>SOUS-TOTAL cohésion sociale</b>	<b>1 302 012 €</b>	<b>100 %</b>	<b>370 704 €</b>	<b>100 %</b>	<b>122</b>

Avec un budget de 3 712 808 € (financements ANCT, financements Métropole et financements des communes) pour 122 projets, la Cohésion sociale constitue le pilier regroupant le plus de moyens spécifiques (hors NPNRU). Néanmoins, la répartition des moyens financiers est très hétérogène selon les thématiques, allant de 143 819 € pour le soutien aux actions liés aux valeurs de la République, à la citoyenneté et à la laïcité, à 2 039 802 € pour la réussite scolaire et l'éducation.

Déclinaison de la programmation sur le pilier Cohésion sociale	Financements ANCT	Financements Métropole	Nombre de projets
Valeurs républicaines, citoyenneté et laïcité	72 470 €	0 €	11
Education, réussite scolaire	793 047 €	244 517 €	51
Accès au droit	76 264 €	83 983 €	12
Equipements et services sociaux de proximité	83 121 €	0 €	8
Promotion de la santé	104 212 €	42 204 €	10
Accès à la culture, au sport et aux loisirs	172 898 €	0 €	30
<b>TOTAL</b>	<b>1 302 012 €</b>	<b>370 704 €</b>	<b>122</b>



## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

En application de la clé de répartition financière inscrite dans la convention cadre du Contrat de Ville, il est proposé de répartir entre les Communes les crédits spécifiques attribués par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (ANCT) et la Métropole Rouen Normandie à l'aune du nombre d'habitant.e.s de chaque quartier prioritaire, soit une participation de 40.67 € par habitant.e pour le ANCT et 10.96 € par habitant.e pour la Métropole. Néanmoins, suite au recensement 2013 et à la révision du nombre d'habitant.e.s des quartiers prioritaires par l'Insee en juin 2016, 7 Communes de la politique de la ville perdent des habitant.e.s, la répartition financière prévue au contrat entraine une baisse des contributions du Commissariat général à l'égalité des territoires ANCT et de la Métropole. Il a été décidé de compenser de manière dégressive les baisses induites par l'évolution démographique. Ainsi, si en 2017 les baisses avaient été intégralement compensées pour tous les quartiers prioritaires, en 2018 la compensation s'est faite à hauteur de 75 %. En 2019 et en 2020, la baisse est encore pondérée, jusqu'à atteindre une contribution de la Métropole sans compensation en 2021.

Ventilation des fonds politique de la ville de l'État et de la Métropole	Données INSEE 2016 Recensement 2013	Montant ANCT 2020	Montant MRN 2020	TOTAL
Canteleu :	5 089	206 997 €	55 591 €	262 588 €
Cléon / Saint-Aubin-lès-Elbeuf :	2 749	111 816 €	30 531 €	142 347€
Darnétal :	1 883	76 592 €	20 604 €	97 196 €
Elbeuf-sur-Seine :	6 573	267 359 €	70 997 €	338 356 €
Grand-Couronne :	2 162	87 940 €	23 432 €	111 372 €
Maromme :	1 407	57 230 €	15 280 €	72 510 €
Notre-Dame-de-Bondeville :	1 247	50 722 €	13 410 €	66 002 €
Oissel :	1 880	76 470 €	20 216 €	96 686 €
Petit-Quevilly (Le) :	3 003	122 148 €	32 293 €	122 148 €
Rouen/Bihorel :	12 295	500 103 €	132 214 €	632 317 €
Sotteville/Saint-Etienne-du-Rouvray :	2 241	91 153 €	24 098 €	115 251 €
Saint-Etienne-du-Rouvray	7 252	294 977 €	78 508 €	373 485 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>47 781</b>	<b>1 943 507 €</b>	<b>294 943 €</b>	<b>2 430 258 €</b>

Les financements accordés par la Métropole Rouen Normandie ont fait l'objet d'une décision du Président du 5 mai 2020.

## II. Les axes transversaux

Si la participation des habitant.e.s constitue un axe transversal prévu comme principe même de construction du Contrat de ville, la Métropole Rouen Normandie a souhaité ajouter trois principes transversaux qui doivent sous-tendre l'action de l'ensemble des partenaires :

- ✓ L'égalité femmes-hommes et la lutte contre les discriminations ;
- ✓ La jeunesse ;
- ✓ Le développement durable.

### **A. Participation des habitant(e)s**

Comme prévu par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 et suite à la publication du rapport « Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires » remis par Marie-Hélène Bacqué et Mohammed Mechmache, les Contrats de ville doivent être conçus et pilotés en associant les habitant.e.s des quartiers prioritaires à travers la création de conseils citoyens. Ces conseils citoyens ont pour mission d'être des lieux d'échanges entre habitant.e.s permettant de développer des initiatives à partir de leurs besoins et d'assurer la représentation des habitant.e.s dans toutes les instances du Contrat de ville.

A l'échelle des Communes, les conseils citoyens fonctionnent de façon très hétérogène. Dans certaines communes les membres du conseil citoyen sont pleinement associés aux instances locales de travail (réunions de travail, diagnostics en marchant, animations de proximité), dans d'autres communes les relations entre le conseil citoyen et les institutions sont précaires et ne tiennent qu'à la bonne volonté de quelques-uns, dans d'autres communes encore, le conseil citoyen n'a pas d'existence effective.

### **B. Egalité femmes/hommes et lutte contre les discriminations**

En matière de lutte contre les discriminations, a été décliné dans le pilier « Cohésion sociale » le détail du plan d'actions mis en œuvre dans le cadre du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCD). Suite au 1<sup>er</sup> plan adopté en 2013, un nouveau plan a été adopté pour la période 2015-2022. Ce plan, actualisé en 2019, concerne les territoires politique de la ville. Au-delà des actions spécifiques, la Métropole tend à intégrer la lutte contre les discriminations dans l'ensemble des projets qu'elle peut déployer sur son territoire.

En matière d'égalité femmes/ hommes, la Métropole, en tant que signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, s'est engagée en 2014 dans un 1<sup>er</sup> plan triennal (2014-2016) en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle a ensuite défini un plan d'actions pour la période 2017/2019 qui se décline autour de 3 axes : l'égalité professionnelle, la culture de l'égalité et l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Au sein de l'axe « favoriser l'égalité femmes-hommes dans nos politiques publiques », l'objectif 3.5 est consacré à « développer l'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville ». L'égalité femmes-hommes dans le Contrat de Ville est développée à travers 2 approches complémentaires.

### - une approche thématique Politique de la Ville

L'ensemble des fiches bilans des actions menées dans le cadre du contrat de ville comporte des données sexuées.

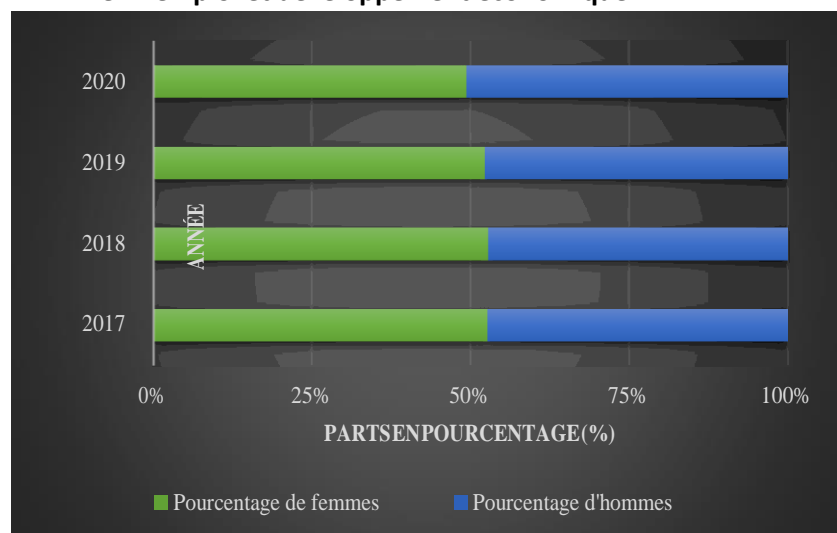
Dans la programmation 2020 du contrat de ville 2 actions spécifiques en direction de l'égalité femmes- hommes ont été réalisées, portées par les communes d'Elbeuf et de Saint-Etienne-du-Rouvray. 1 journée de formation pour les professionnels autour des risques psycho-sociaux en partie dédiée aux violences sexistes avec 5 hommes et 4 femmes. Des actions de sensibilisation sur les violences sexistes dans les transports auprès de 60 femmes et 50 hommes.

Une action de sensibilisation des agents notamment la formation des policiers pour l'accueil d'une victime qui vient déposer une main courante ou une plainte.

Dans le cadre des Programmes de Réussite Educative, sur la période 2015/2020 (à partir des données existantes) 3780 filles ont été accompagnées contre 5451 garçons, soit 41 %. Si ce chiffre peut connaître des évolutions annuelles il est globalement stable sur la période. Sur l'année 2020, 662 filles ont été accompagnées contre 1034 garçons.

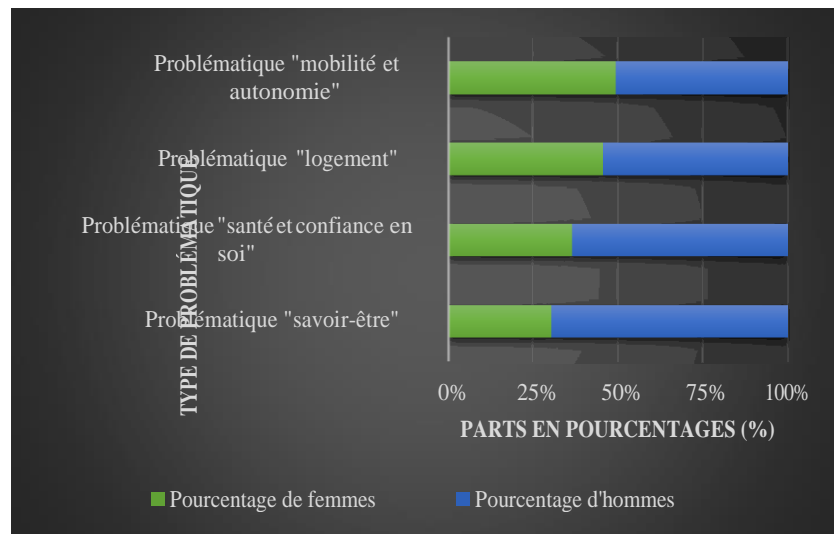
Concernant les problématiques rencontrées, les filles représentent : 31 % du total pour les savoirs de base et l'autonomie ; 41% pour la santé et la confiance en soi ; 40 % pour le logement ; 46 % pour la culture, le sport et les loisirs ; 31 % pour les savoirs être. 25 % des filles ont connu une résolution totale ou partielle de leurs difficultés en 2020 contre 19 % des garçons.

### # Pilier « emploi et développement économique » :

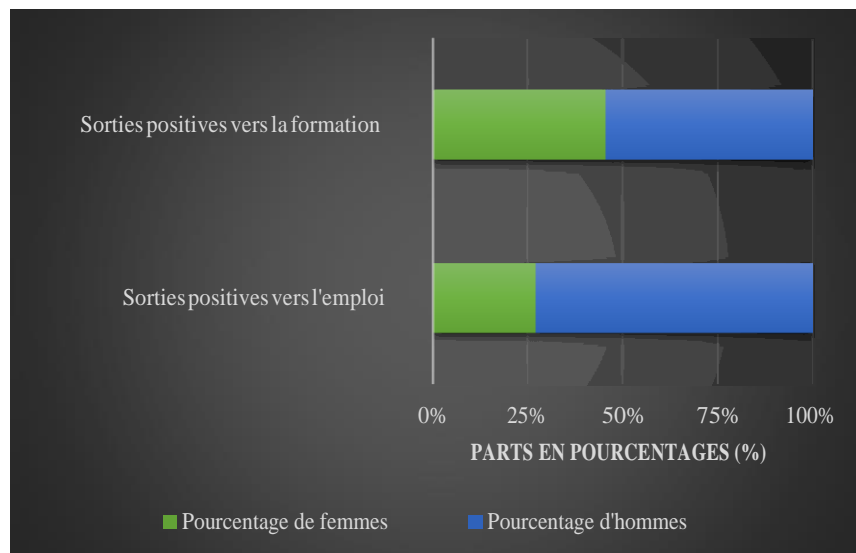


## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Représentation de la répartition des sexes sur les quatre problématiques du pilier pour l'année 2020 :



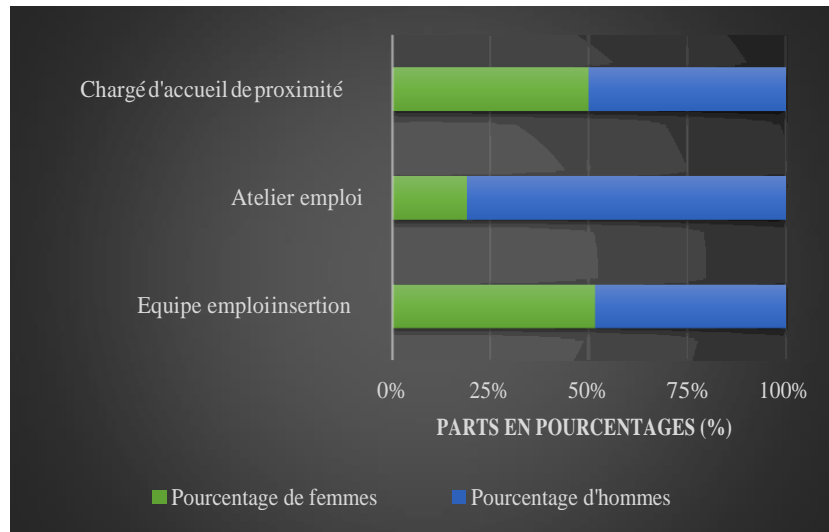
Répartition femme/homme sur les différentes sorties positives présentes dans les actions du pilier emploi et développement économique mises en place sur la métropole en 2020 au sein du Contrat de ville et financées par la MRN :



## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Les hommes sont plus présents que les femmes sur les sorties positives, et particulièrement pour les sorties vers l'emploi.

Répartition femme/homme sur les actions du pilier emploi et développement économique mises en place dans certaines communes de la métropole en 2020 au sein du Contrat de ville et financées par la MRN :



### # Pilier cohésion sociale.

Afin de favoriser la visibilité des lieux d'informations concernant les droits des femmes, la Métropole a soutenu le CIDFF76 en 2020 pour organiser des interventions collectives d'information sur les droits des femmes dans les quartiers relevant du Contrat de Ville ; ces séances ont touché 124 personnes (92 femmes et 32 hommes).

La délégation départementale au droit des femmes a organisé et co-financé des actions de sensibilisation autour des stéréotypes sexistes et des violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire et hors temps scolaire : ateliers philosophie sur les stéréotypes en présence d'une illustratrice (Saint Etienne du Rouvray, Elbeuf, Rouen), « commediamuse » : sensibilisation et création artistique autour des stéréotypes sexistes et de l'égalité filles/garçons (école

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

primaire et collège à Saint Etienne du Rouvray): spectacle « Le jour du slip je porte la culotte » de la Cie Chatfoin sur le territoire de la métropole en centres de loisirs et écoles (Rouen, Petit Quevilly).

Des actions de formation ont également été co-financées : dans le cadre du 25 novembre (2019 et 2020) des temps de sensibilisation des professionnels aux violences faites aux femmes organisés par la DDFE : 230 professionnels en 2019, 50 en 2020 (format visio).

Déclinaison des contrats de coordination des actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au sein des CLSPD : en 2020, à l'issue du Grenelle, le Ministre de l'intérieur a demandé au préfet de mettre en place une cellule opérationnelle sur la prise en charge des victimes de violences conjugales. Sur la Seine-Maritime, le préfet a créé une cellule par ressort judiciaire (Le Havre, Rouen, Dieppe) afin de coordonner les acteurs et faciliter les parcours des victimes. Elles sont copilotées Parquets/Etat. Afin de ne pas alourdir le maillage territorial et dans la mesure où il existe par ailleurs des réseaux VIF sur 5 territoires infra départementaux, les contrats locaux n'ont pas été déclinés. Il en existe un dans le cadre du CLSPD de Rouen qui a formalisé le fonctionnement du Groupe VIF (Hauts de Rouen) qui existait déjà. La cellule s'est réunie à 2 reprises en 2020 et 4 occasions en 2021.

**Une approche intégrée** : sur les 24 orientations du Contrat de Ville, 9 déclinent des objectifs en matière d'égalité femmes-hommes (dans les domaines de la gestion urbaine et sociale de proximité, la cohésion sociale, l'éducation, l'accès au droit, la promotion de la santé, l'accès aux sports, l'accompagnement vers l'emploi, la création d'entreprises, et la tranquillité publique).

Pour favoriser le développement de cette approche intégrée :

### **C. Jeunesse**

La circulaire n° 5279/SG du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération développe le principe selon lequel la jeunesse doit faire l'objet d'une attention particulière pour chacun des piliers du Contrat de ville puisque la plupart des quartiers prioritaires dispose d'une population plus jeune que la moyenne de la population métropolitaine. La Métropole Rouen Normandie a défini en 2008 la promotion de la jeunesse comme relevant de l'intérêt communautaire. A ce titre, elle développe des projets de soutien aux initiatives de jeunes de son territoire (Créactifs) et finance, depuis 2010, les Missions Locales pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Depuis 2009, la Métropole valorise également l'inventivité et la perspicacité des jeunes à travers le concours **Créactifs** qui récompense des projets portés par des jeunes de 18 à 30 ans autour notamment du développement durable. Ce concours permet aux lauréats de bénéficier d'une aide financière de 5 000 € pour le lancement de leur projet, voire d'une aide de la Caisse des dépôts et consignations selon la nature du projet. Les projets portés par des jeunes issus des quartiers prioritaires ou ayant un impact sur les quartiers prioritaires peuvent bénéficier d'aide complémentaire de 2 500 €. En 2020, sur 40 jeunes ayant participé au concours, 6 étaient issus des quartiers prioritaires.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Le territoire métropolitain dispose également de 8 Points Information jeunesse labellisés par le Centre régional information jeunesse Normandie (CRIJ) (Darnétal, Rouen, Notre-Dame-de-Bondeville, Grand-Quevilly, Grand-Couronne, Sotteville-lès-Rouen, Saint-Etienne-du-Rouvray, Elbeuf-sur-Seine). Le Point Information Jeunesse (PIJ) est un lieu d'accueil et d'information pour les jeunes de 16 à 25 ans autour de tous les sujets qui peuvent les concerner (logement, emploi, loisirs ...). L'accueil se fait sans condition : il est gratuit, anonyme et sans rendez-vous.

En ce qui concerne la promotion de la citoyenneté, la Métropole soutient l'association AFEV (Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville) à hauteur de 17 000 €, pour inciter les étudiants à s'engager bénévolement pour accompagner des enfants et des adolescents qui ont des difficultés scolaires, et plus particulièrement favoriser leur ouverture culturelle. Les étudiants bénévoles bénéficient par ailleurs d'un soutien méthodologique régulier prodigué par l'équipe permanente de l'AFEV (deux agents de développement local et des services civiques). En 2020, l'action a concerné 128 enfants et 238 jeunes, dont 52 issues des quartiers prioritaires (étudiants bénévoles et jeunes accompagnés bénéficiant de l'action comptabilités). L'accompagnement a pu être mis en place sur les communes suivantes : Petit Quevilly, Saint-Etienne-du-Rouvray, Elbeuf-sur-Seine, Maromme, Rouen, Sotteville, Canteleu et Notre-Dame-de-Bondeville.

### ***D. Développement Durable***

Si le Contrat de ville dispose d'un objectif opérationnel traitant directement de la question du développement durable (objectif 3.3 « Inscrire les quartiers dans la modernité, l'innovation et les enjeux de développement durable »), force est de constater qu'il ne porte que sur la question du développement d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux (tri des déchets, consommation d'énergie ...) Or, le développement durable constitue une démarche bien plus large qui traverse complètement le Contrat de ville en tant que politique de développement du territoire. Favoriser l'épanouissement de chacun et développer la cohésion sociale, la solidarité entre les êtres humains et les territoires sont des enjeux au cœur du Contrat de ville.

Un programme complet d'accompagnement des projets écoresponsables des intervenants sociaux a été créé et est destiné à sensibiliser les usagers de leurs structures aux économies domestiques réalisables, grâce aux éco-gestes du quotidien (formations complétées par des journées d'échange de pratiques, animations, accompagnement de projets, outils pédagogiques, accompagnement pour la mise en œuvre de fêtes écoresponsables).

Un réseau d'échange de pratiques en partenariat avec l'Agence Régionale de l'Environnement de Normandie (AREN) (mobilité et énergie) a également été développé. Il se réunit une à deux fois par an. De nombreuses animations ont également pu être proposées.

Enfin, dernier élément concernant le développement durable, un programme d'accompagnement des usagers lors de l'implantation des colonnes enterrées dans l'habitat collectif est mis en place. L'objectif est d'informer, faire adhérer les habitants au nouveau dispositif de collecte par la diffusion d'un kit de communication (affiches, mémo tri, contact direct avec les usagers si besoin) et sensibiliser les gardiens afin qu'ils deviennent relais.

## Rapport 2020 sur la politique de la ville – Métropole Rouen Normandie

Il s'agit également de garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques. Trois suivis de terrain sont organisés après la mise en service des colonnes pour vérifier l'adhésion des usagers au nouveau dispositif et le respect des bonnes pratiques

### **Conclusion**

Depuis la signature du Contrat de ville en 2015, le travail de l'équipe politique de la ville de la Métropole a consisté à mettre en place la gouvernance du Contrat de ville, à déployer l'ensemble des instances permettant une mise en œuvre cohérente et efficace sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Un travail important a également été mené en lien avec les services de droit commun autour de la construction du plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLCDV), de l'élaboration des conventions régissant l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la coordination des acteurs autour de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP). Et comme évoqué plus haut, l'année 2019 a été consacrée au protocole d'engagements renforcés et réciproques (PERR).

L'année 2020 a été consacrée à la mise en œuvre de ce protocole (PERR). L'enjeu pour l'ensemble des opérateurs a été de faire face et de s'adapter à la crise sanitaire liée au COVID 19 en expérimentant notamment de nouvelles formes d'actions et de relation aux usagers. La plupart des actions prévues ont pu se dérouler, mais les conséquences à moyen et long terme de cette crise sur les opérateurs et les usagers restent à préciser. Les années 2021 et 2022 sont consacrés à l'élaboration de l'évaluation finale du Contrat de ville et la remobilisation de l'ensemble des acteurs afin de réfléchir aux priorités pour la future contractualisation.